

CONCESSION DE TRAVAUX ET DE SERVICE PUBLIC POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS DU GRAND NOUMEA

COMpte RENDU ANNUEL D'EXPLOITATION

2024



SOMMAIRE

1. Présentation du concessionnaire : la société CSP	3
1.1. Caractéristiques générales de la société.....	3
1.1.1. Secteurs d'intervention	4
1.1.2. Effectif global CSP.....	5
1.2. Effectif et organigramme affecté au contrat de concession	5
2. Le patrimoine du service concédé	7
2.1. Description du patrimoine en place au 31/12/2024	7
2.1.1. Les installations de traitement.....	7
Le Centre de Tri, de Transit et de Valorisation	7
L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Gadji	8
Les Quais d'Apport Volontaires Intercommunaux	9
Le Quai d'Apport Volontaire de Ducos	10
Le Quai d'Apport Volontaire de Dumbéa	11
Le Quai d'Apport Volontaire de Gadji.....	12
Le Quai d'Apport Volontaire de La Coulée	13
Le Quai d'Apport Volontaire de Magenta.....	14
Le Quai d'Apport Volontaire du Pk5	15
2.2. Récapitulatif des arrêtés d'autorisation ICPE en vigueur	16
2.2.1. Autorisations pour le CTTV de Ducos	16
2.2.2. Autorisations pour l'ISD de Gadji	17
2.2.3. Autorisations pour les QAV	18
2.2.4. Agréments opérateur de traitement des déchets.....	18
2.3. Bilan des contrôles.....	19
2.4. Synthèse des bilans environnementaux réalisés.....	19
2.4.1. L'ISD et le CET de Gadji	19
2.4.2. Le CTTV et le CET de Ducos	20
2.4.3. Les déchèteries de Magenta, Pk5 et Dumbéa.....	21
La Déchèterie de Magenta :	21
La déchèterie du Pk5 :	21
La déchèterie de Dumbéa :	21
2.4.4. La déchèterie et le CET de La Coulée	22
3. L'activité du service en 2024.....	23
3.1. Dispositif de gestion de crise et continuité du service	23
3.2. Organisation des activités CSP durant la crise de mai-juin 2024	23
3.3. Organisation des activités CSP sur le site de La Coulée de mai-octobre 2024.....	24
3.4. Gestion des déchets valorisables de mai-octobre 2024	24
3.5. Le service rendu aux usagers : indicateurs de qualité de service	25
3.5.1. Fréquentation des déchèteries	25
3.5.2. Améliorations pour la sécurité	26
3.5.3. Améliorations du service.....	26
3.5.4. Les incidents	26
3.6. Bilan des tonnages	28
3.6.1. Les tonnages réceptionnés par type de déchets	28
3.6.2. Les tonnages réceptionnés par provenance	29
3.6.3. Les tonnages réceptionnés par mode de collecte	31
3.6.4. Logistique et service transport	33
3.6.5. Bilan Traitement	35
3.6.6. Les tonnages traités de 2020 à 2024	36
Détail des tonnages enfouis par type de déchets	36

Détail des tonnages déchets valorisables collectés sur les QAV.....	37
Les filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur).....	38
3.7. Les actions de communication	40
3.8. Bilan des consommations	41
3.8.1. Eau	41
3.8.2. Electricité	42
3.9. Bilan de la production d'énergie électrique	43
3.10. Les incidents significatifs	44
3.11. Les perspectives	45
3.11.1. Evolution du service rendu aux usagers	45
3.11.2. Evolution des filières de valorisation	46
3.11.3. Evolution réglementaire de l'ISD de Gadji.....	47
4. Compte rendu financier	49
4.1. Compte de résultat 2023/2024.....	49
4.2. Méthode et éléments de calcul économique	50
4.3. Etat du programme d'investissement.....	50
4.4. Inventaire des biens de retour	50
4.5. Comptes prévisionnels d'exploitation	51
5. Table des figures	53
6. Table des tableaux.....	53
7. Liste des annexes	53

1. Présentation du concessionnaire : la société CSP

1.1. Caractéristiques générales de la société



La Calédonienne de Services Publics emploie à ce jour 71 personnes dans le domaine du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

De la fusion des sociétés CGEA et IPODEC à la fin des années 1980, à la création de l'entité CSP Fidelio en 2010, l'histoire de la CSP Fidelio est marquée par l'innovation : création de nouvelles filières adaptées aux besoins grandissants de la population (centres de tri sélectifs, Quais d'Apport Volontaire, Installations de Stockage des Déchets, déchetteries, recyclage, etc.), installations de plus en plus respectueuses de l'environnement...

Aux côtés des Calédoniens depuis plus de 30 ans, la CSP Fidelio fait aujourd'hui office de précurseur dans le traitement et la valorisation des déchets en Nouvelle-Calédonie. Et l'histoire ne fait que commencer ; bientôt, la CSP Fidelio proposera encore de nouveaux services tels que la valorisation du verre et même la production d'énergies alternatives.

Entreprise locale bénéficiant de l'appui de grands groupes leader dans le domaine de l'environnement, CSP FIDELIO dispose des atouts idéaux pour poursuivre son action d'entreprise de proximité auprès des Calédoniens, en s'adaptant aux besoins des usagers, des industriels et de la collectivité et en mettant en œuvre des solutions innovantes à un coût maîtrisé. Elle profite notamment du support de Veolia Propreté et de GRS Valtech dans le cadre de conventions d'assistance technique permanentes et du savoir-faire et des compétences de Suez Environnement.

La performance de CSP, c'est avant tout le professionnalisme de ses femmes et hommes ainsi que de l'appui technologique et humain de groupes renommés mondialement (Veolia Propreté, Suez Environnement).

CSP FIDELIO est un membre fondateur du SYCOTRED (Syndicat professionnel de la collecte et du traitement des déchets) et actuellement membre d'ACOTRED PACIFIQUE (Association des professionnels de la collecte et du traitement des déchets), groupe d'entreprises comprenant près de 50 professionnels et dont l'objet est de contribuer à la structuration des filières de traitement et de valorisation par le développement de la chaîne des activités, l'optimisation des conditions économiques et le renforcement de l'utilisation optimale de l'énergie.

La CSP en quelques chiffres



117 500 t/an
Déchets traités



11 431 t
Déchets valorisés



64 626 t/an
Déchets transports



71
Collaborateurs



182 000
Habitants desservis



1 141
Clients

1.1.1. Secteurs d'intervention

Leader en matière de traitement des déchets en Nouvelle-Calédonie, la CSP Fidelio, c'est avant tout une entreprise citoyenne au service des Calédoniens qui a su évoluer avec les besoins des usagers, des industriels et des collectivités, tout en s'adaptant aux contraintes liées à notre pays.

Le présent document développe les différentes informations référencées et requises, conformément au contrat de concession de travaux et de service public liant la Calédonienne de Services Publics et le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa SIGN, complété de ses avenants.

Dénomination :	Calédonienne de Services Publics
Date de création :	Juin 1988
Forme juridique :	Société en nom collectif
Capital :	562.447.500 F.XFP
Siège social :	3, rue Ernest Massoubre, Immeuble Koneva, Orphelinat – BP 179 98845 Nouméa Cedex
Communes desservies :	SIGN : Nouméa, Païta, Mont Dore, Dumbéa SIVM Nord : La Foa, Bourail, Boulouparis, Thio

1.1.2. Effectif global CSP

Les effectifs présentés, ci-dessous, représentent le nombre de salariés (CDD, CDI, à temps complet ou à temps partiel) hors intérimaires arrêté au 31 décembre 2024. Sur le site de l'ISD de Gadji, les opérations de réception et de compactage des déchets sont sous-traitées à l'entreprise Samertown depuis l'ouverture du site. Les effectifs de la société Samertown ne sont pas comptabilisés dans les données présentées ci-après.

La masse salariale de la CSP (hors sous-traitants) en effectif moyen était au 31 décembre 2024 de 71 personnes.

	Hommes	Femmes	Total
Ingénieurs et cadres	3	7	10
Agents de maîtrise	6	6	12
Employés / Ouvriers	36	13	49
Total	45	26	71

Tableau 1 : Effectif global CSP

1.2. Effectif et organigramme affecté au contrat de concession

Effectif par service

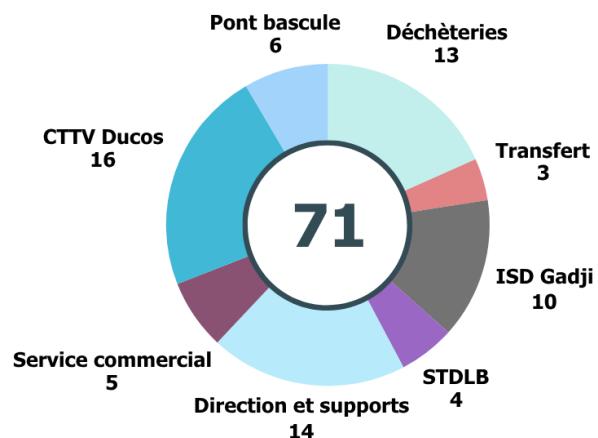


Figure 1 : Répartition des effectifs par service

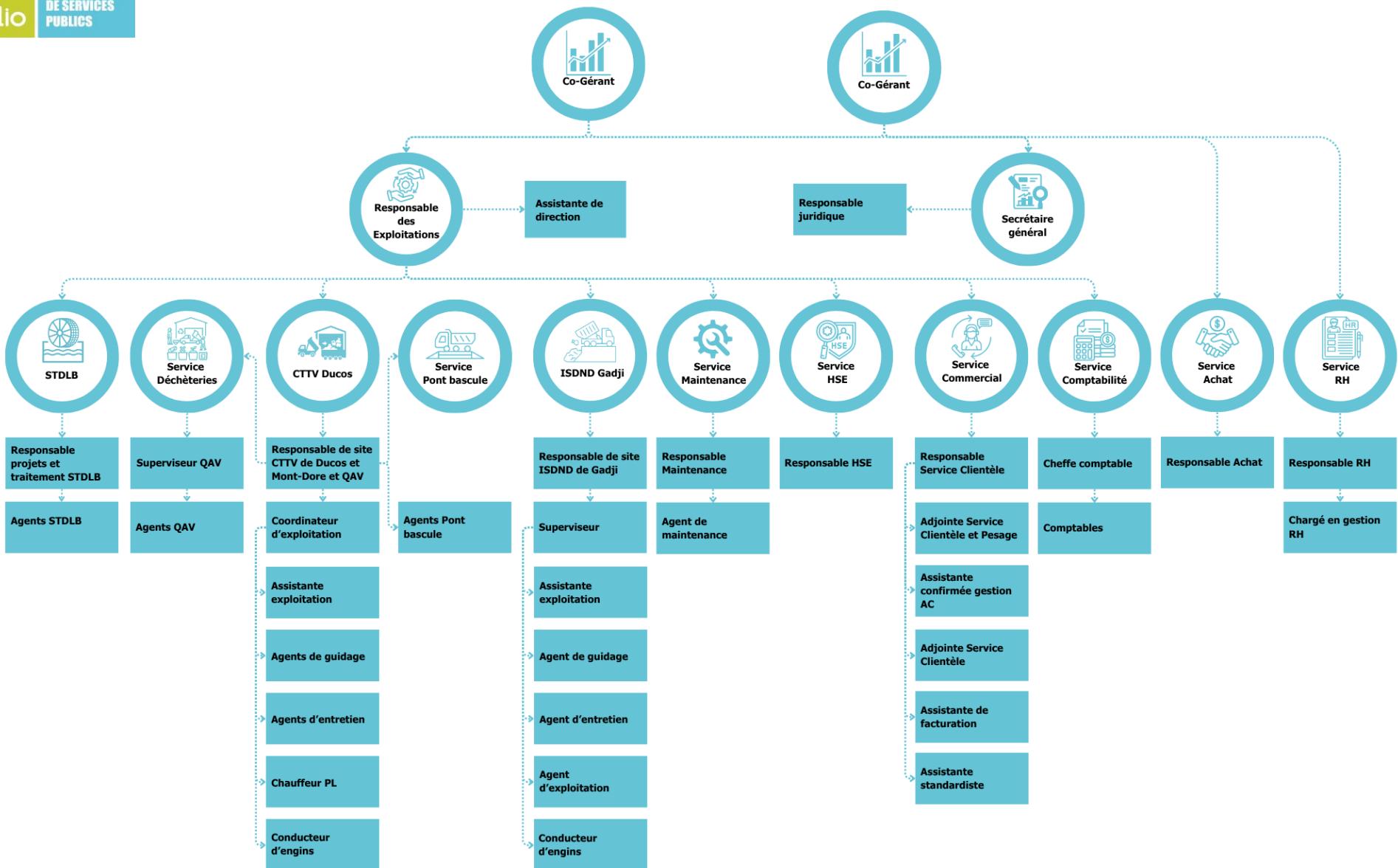


Figure 2 : Organigramme

2. Le patrimoine du service concédé

2.1. Description du patrimoine en place au 31/12/2024

2.1.1. Les installations de traitement

Le Centre de Tri, de Transit et de Valorisation

Commune de Nouméa

Le CTTV est implanté dans la zone industrielle de DUCOS.

De dépotoir (1962), à Centre de Tri, de Transit et Valorisation (CTTV), en passant par Centre d'Enfouissement Technique (CET), ce site s'est structuré au fil des années suivant l'évolution des techniques de traitement et de la réglementation en matière de déchets et de protection de l'environnement. Par la même occasion, ce sont les conditions de travail et l'état général du site qui ont connu des améliorations et une modernisation considérable.

La majorité de sa superficie est occupée par le CET. Exploité jusqu'en 2006, il a été réhabilité dans une démarche profonde de respect de l'environnement.

Aujourd'hui, une surface de 1,5 hectares environ est dédiée à l'exploitation, qui rassemble une trentaine de salariés répartis sur 5 activités différentes. Parmi eux, des agents opérationnels mais aussi administratifs, puisque ce site est le point d'entrée principal pour les usagers et les clients par l'intermédiaire du service clientèle situé à l'entrée.



Activités du site :

-  Un bâtiment de regroupement et transferts des déchets non dangereux non valorisés
-  Un bâtiment de conditionnement pour les déchets d'emballages valorisables
-  Un quai d'apport volontaire
-  Une station de traitement des déchets liquides biodégradables
-  Une plateforme de broyage des déchets verts

Déchets traités :

-  Ordures ménagères
-  Encombrants
-  Déchets non dangereux d'activités économique
-  Déchets verts
-  Emballages
-  Déchets liquides biodégradables

Historique :

- 2008 Mise en service du QAV
- 2009 Obtention de l'autorisation d'exploiter le CTTV
- Fin des travaux de réhabilitation du CET
- 2016 Mise en service de la ferme photovoltaïque
- 2020 Mise en service de la plateforme de broyage des déchets verts
- 2024 Mise en service de la presse à balles

Chiffres clés :

67 703 t Déchets réceptionnés	7 170 t DLB traités	55 784 t Déchets transférés
---	-------------------------------	---------------------------------------

Autorisation : Arrêté n°10124-2009/ARR/DDDT du 13 mai 2009 modifié par l'arrêté n°3987-2024/ARR/DDDT du 05 août 2024

Capacité réglementaire :

- Déchets en transit : 150 000 t/an
- DLB : 120 t/jour
- Déchets verts : 29,9 t/jour

Superficie : 15 hectares

L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Gadji

Commune de Païta

Situé sur le territoire de la commune de Païta à environ 3 kilomètres au sud du village et à environ 10 kilomètres au nord-ouest de Nouméa.

L'ISD de Gadji est implantée sur 32,4 hectares. Aux 20 hectares dédiés à l'exploitation est également liée une ancienne zone de stockage (ancien Centre d'Enfouissement Technique de Païta), qui, après exploitation, a été réhabilitée dans le respect des normes en vigueur.



Activités du site :

-  Une Installation de Stockage de Déchets Non dangereux
-  Une unité de traitement des pneumatiques usagés non réutilisables
-  Un quai d'apport volontaire
-  Une plateforme de broyage des déchets verts
-  Une unité de valorisation du biogaz

Déchets traités :

-  Ordures ménagères
-  Encombrants
-  Déchets non dangereux d'activités économique
-  Déchets verts
-  Pneumatiques usagés non réutilisables
-  Déchets d'activités économiques spécifiques

Historique :

- 2005 Obtention de l'autorisation d'exploiter
- 2007 Mise en service de l'Installation de Stockage
Mise en service du QAV
- 2015 Mise en service de l'unité de traitement PUNR
- 2023 Mise en service de la plateforme de broyage des déchets verts
- 2024 Mise en service casier DAES
Mise en service unité de valorisation biogaz

Chiffres clés :

99 576 t	2 690 000 m³	Supérieur à 15 ans
Déchets réceptionnés	Volume résiduel Durée de vie au 31/12/2024	

Autorisation : Arrêté n° 915-2005/PS du 22 juillet 2005 modifié par l'arrêté n°4287-2024/ARR/DDDT du 14 octobre 2024

Capacité réglementaire :

- ISD : 5 260 000 m³
- PUNR : 18,8 t/jour
- Déchets verts : 29,9 t/jour

Superficie : 32,4 hectares

Les Quais d'Apport Volontaires Intercommunaux

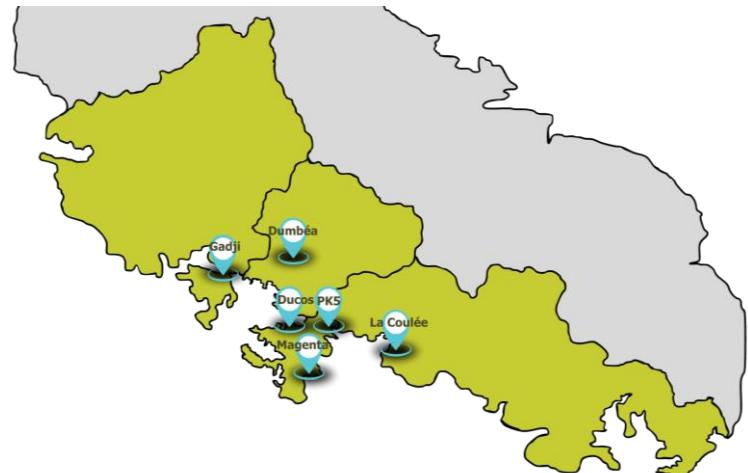
Six déchèteries sont à disposition des usagers dans le périmètre du Grand Nouméa.

Ce sont des lieux d'apports volontaires ouverts aux particuliers et pour certains aux professionnels.

Ils sont clôturés, surveillés et spécialement aménagés pour accueillir les déchets et les répartir, selon leur nature, dans des bennes ou des conteneurs dédiés. Les déchets sont ensuite acheminés vers des filières de traitement ou de recyclage, localement ou à l'export.

La déchèterie est un service de proximité qui participe activement à la protection de l'environnement, en limitant les dépôts sauvages.

L'accès aux déchèteries est gratuit et réservé aux particuliers et patentés résidant dans les communes du Grand Nouméa et payant la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).



Déchets collectés et triés sur les déchèteries

 Déchets encombrants	 Verre	 Déchets d'équipements électriques et électroniques
 Déchets verts valorisables	 Cartons propres	 Huiles usagées non alimentaires
 Papiers, journaux et magazines propres	 Canettes aluminium	 Bidons d'huile usagée vides
 Déchets métalliques et métaux non ferreux	 Emballages plastiques	 Filtres à huiles
 Câbles	 Piles et batteries	 Chiffons souillés par des huiles

Le Quai d'Apport Volontaire de Ducos

Commune de Nouméa

Déchets acceptés :

-  Déchets encombrants
-  Déchets verts valorisables
-  Papiers, journaux et magazines propres
-  Déchets métalliques et métaux non ferreux
-  Câbles
-  Verre
-  Cartons propres
-  Canettes aluminium
-  Emballages plastiques
-  Piles et batteries
-  DEEE
-  Huiles usagées
-  Bidons d'huile usagée vides
-  Filtres à huiles
-  Chiffons souillés par des huiles



Chiffres clés :

38 494 Usagers Fréquentation	3 110 t Tonnage réceptionné hors REP	247 t Tonnage réceptionné filières REP
--	--	--

Autorisation : Arrêté n°10124-2009/ARR/DDDT du 13 mai 2009 modifié par l'arrêté n°3987-2024/ARR/DDDT du 05 août 2024

Capacité réglementaire :

- Déchets non dangereux : 325 m³
- Déchets dangereux : 17 t

Superficie : 2 300 m²

Le Quai d'Apport Volontaire de Dumbéa

Commune de Dumbéa

Déchets acceptés :

-  Déchets encombrants
-  Déchets verts valorisables
-  Papiers, journaux et magazines propres
-  Déchets métalliques et métaux non ferreux
-  Câbles
-  Verre
-  Cartons propres
-  Canettes aluminium
-  Emballages plastiques
-  Piles et batteries
-  DEEE
-  Huiles usagées
-  Bidons d'huile usagée vides
-  Filtres à huiles
-  Chiffons souillés par des huiles



Chiffres clés :

11 900 Usagers Fréquentation	1 073 t Tonnage réceptionné hors REP	86 t Tonnage réceptionné filières REP
--	--	---

Autorisation : Arrêté n°10124-2009/ARR/DDDT du 13 mai 2009 modifié par l'arrêté n°3987-2024/ARR/DDDT du 05 août 2024

Capacité réglementaire :

- Surface : 3 200 m²

Superficie : 3 200 m²

Le Quai d'Apport Volontaire de Gadji

Commune de Païta

Déchets acceptés :

-  Déchets encombrants
-  Déchets verts valorisables
-  Papiers, journaux et magazines propres
-  Déchets métalliques et métaux non ferreux
-  Câbles
-  Verre
-  Cartons propres
-  Canettes aluminium
-  Emballages plastiques
-  Piles et batteries
-  DEEE
-  Huiles usagées
-  Bidons d'huile usagée vides
-  Filtres à huiles
-  Chiffons souillés par des huiles



Chiffres clés :

26 788 Usagers Fréquentation	2 674 t Tonnage réceptionné hors REP	209 t Tonnage réceptionné filières REP
--	--	--

Autorisation : Arrêté n° 915-2005/PS du 22 juillet 2005 modifié par l'arrêté n°4287-2024/ARR/DDDT du 14 octobre 2024

Capacité réglementaire :

- Déchets non dangereux : 200 m³
- Déchets dangereux : 17 t

Superficie : 2 500 m²

Le Quai d'Apport Volontaire de La Coulée

Commune du Mont-Dore

En 1982, les services techniques du Mont-Dore commencent à exploiter le Centre d'Enfouissement Technique (CET) de la Coulée. Il a connu plusieurs évolutions avant de devenir l'actuel quai d'apport volontaire (QAV).

En 1992, la CSP en reprend l'exploitation. À cette occasion, le site est équipé d'un quai de déchetterie.

En 2012, de nombreuses améliorations sont apportées. L'exploitation totale de la zone - pont bascule et aire de broyage des déchets verts - a débuté dans un second temps au mois de février 2013. Désormais le site est équipé d'installations conformes aux normes. L'ancien CET également présent dans le périmètre du site a été réhabilité et fait l'objet d'une surveillance post exploitation.

Déchets acceptés :

-  Déchets encombrants
-  Déchets verts valorisables
-  Papiers, journaux et magazines propres
-  Déchets métalliques et métaux non ferreux
-  Câbles
-  Verre
-  Cartons propres
-  Canettes aluminium
-  Emballages plastiques
-  Piles et batteries
-  DEEE
-  Huiles usagées
-  Bidons d'huile usagée vides
-  Filtres à huiles
-  Chiffons souillés par des huiles



Chiffres clés :

6 246 Usagers Fréquentation	895 t Tonnage réceptionné hors REP	74 t Tonnage réceptionné filières REP
---	--	---

Autorisation : Arrêté n°2990-2010/ARR/DENV du 2 décembre 2010

Capacité réglementaire :

- Superficie : 3 551 m²

Superficie : 3 551 m²

Le Quai d'Apport Volontaire de Magenta

Commune de Nouméa

Déchets acceptés :	
	Déchets encombrants
	Déchets verts valorisables
	Papiers, journaux et magazines propres
	Déchets métalliques et métaux non ferreux
	Câbles
	Verre
	Cartons propres
	Canettes aluminium
	Emballages plastiques
	Piles et batteries
	DEEE
	Huiles usagées
	Bidons d'huile usagée vides
	Filtres à huiles
	Chiffons souillés par des huiles



Chiffres clés :		
102 144 Usagers	5 223 t Tonnage réceptionné hors REP	234 t Tonnage réceptionné filières REP
Fréquentation		

Autorisation : Arrêté n° 2556-2013/ARR/DENV du 14 octobre 2013

Capacité réglementaire :

- Superficie : 4 311 m²

Superficie : 4 311 m²

Le Quai d'Apport Volontaire du Pk5

Commune de Nouméa

Déchets acceptés :

-  Déchets encombrants
-  Déchets verts valorisables
-  Papiers, journaux et magazines propres
-  Déchets métalliques et métaux non ferreux
-  Câbles
-  Verre
-  Cartons propres
-  Canettes aluminium
-  Emballages plastiques
-  Piles et batteries
-  DEEE
-  Huiles usagées
-  Bidons d'huile usagée vides
-  Filtres à huiles
-  Chiffons souillés par des huiles



Chiffres clés :

52 897 Usagers Fréquentation	4 031 t Tonnage réceptionné hors REP	217 t Tonnage réceptionné filières REP
--	--	--

Autorisation : Arrêté n°2558-2013/ARR/DENV du 21 octobre 2013

Capacité réglementaire :

- Superficie : 3 369 m²

Superficie : 3 369 m²

2.2. Récapitulatif des arrêtés d'autorisation ICPE en vigueur

2.2.1. Autorisations pour le CTTV de Ducas

La CSP est autorisée par l'arrêté n°10124-2009/ARR/DENV/SPPR du 13 mai 2009 modifié par l'arrêté n°3987-2024/ARR/DDDT du 05 août 2024 à exploiter d'un Centre de Tri, de Transit et de Valorisation (CTTV) des déchets, sis lot 12 pie, zone industrielle de Ducas – rue Ampère - commune de Nouméa, comprenant les activités suivantes :

Désignation des Activités	Capacité	Rubrique	Seuil	Régime	Soumis aux Dispositions
Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes	V = 1 750 m ³ dont 500 m ³ de déchets verts	2716	S ≥ 500 m ³	A	Présent arrêté
Installation de traitement de déchets non dangereux	Traitemen de liquides biodégradables Q = 120 tonnes/jour	2791	S ≥ à 10 t/j	A	Présent arrêté
	Traitemen par broyage de déchets de verre Q = 8 tonnes/jour				
Installation de collecte de déchets apportés par le public : Déchets dangereux	Q = 17 tonnes	2710-1	Q ≥ 7 t	A	Présent arrêté
Installation de collecte de déchets apportés par le public : Déchets non dangereux	V = 325 m ³	2710-2	V ≥ 300 m ³	As	Délibération n° 713-2008/BAPS/DIMENC du 19 septembre 2008
Liquides inflammables (installations de remplissage ou de distribution de)	D = 1,6 m ³ /h	1434	1 m ³ /heure ≤ D ≤ 20 m ³ /heure	D	Délibération n° 240-2011/BAPS/DIMENC du 1er juin 2011
Installation de transit, regroupement ou tri ou préparation en vue de la réutilisation des métaux ou de déchets de métaux non dangereux	S = 125,5 m ²	2713	100 m ² ≤ S ≤ 500 m ²	D	Délibération n° 334-2016/BAPS/DENV du 21 juin 2016
Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	V = 890 m ³	2714	100 m ³ ≤ V ≤ 1 000 m ³	D	Délibération n° 803-2012/BAPS/DENV du 10 décembre 2012
Installation de broyage de déchets végétaux non dangereux	Q = 29,9 t/j	2794	5 t/j ≤ Q ≤ 30 t/j	D	Délibération n° 83-2022/BAPS/DDDT du 15 mars 2022
Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules à moteur	S = 750 m ²	2930	200 m ² ≤ S ≤ 2 000 m ²	D	Délibération n° 707-2008/BAPS du 19 septembre 2008
Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de)	Céq = 5 m ³	1432	Céq ≤ 5 m ³	NC	-
Combustion	Pth = 0,011 MW (11 kVA)	2910-A	Pth ≤ 2 MW	NC	-

Légende : A : Autorisation ; As : Autorisation simplifiée ; D : Déclaration ; NC : Non classé ;
Céq : Capacité équivalente ; D : Débit ; Pth = Puissance thermique ; Q = quantité ; S = surface ; V = volume

2.2.2. Autorisations pour l'ISD de Gadji

La CSP est autorisée par l'arrêté n°915-2005/PS du 22 juillet 2005 modifié par l'arrêté n°4287-2024/ARR/DDDT du 14 octobre 2024 à exploiter une Installation de Stockage de Déchets ménagers et assimilés, sise au lieu-dit de Gadji sur le territoire de la commune de Païta, comprenant les activités suivantes :

Désignation des Activités	Capacité	Rubrique	Seuil	Régime	Soumis aux dispositions
Installation de stockage de déchets non dangereux et non inertes	Totale (1) : 5.260.000 m ³ Journalière : 1 000 t de déchets/jour	2760-2	Sans	A – GF	Présent arrêté
Installation de collecte de déchets apportés par le public – déchets dangereux	Q = 17 t	2710-1	Q ≥ 7 t	A	Présent arrêté
Installation de collecte de déchets apportés par le public – déchets non dangereux	V = 200 m ³	2710-2	100 m ³ ≤ Q < 300 m ³	D	Délibération n° 713-2008/BAPS du 19 septembre 2008
Installation de traitement de déchets non dangereux	Q = 18,8 t/jour	2791	Q ≥ 10 t/jour	A	Présent arrêté
Installation de broyage de déchets végétaux non dangereux	Q = 29,9 t/j	2794	5 t/j ≤ Q < 30 t/j	D	Délibération n° 83-2022/BAPS/DDDT du 15 mars 2022 et du présent arrêté
Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	P = 168 kW	2515	20 kW < P ≤ 200 kW	D	Délibération n° 733-2008/BAPS du 19 septembre 2008
Moteur à combustion utilisant du biogaz comme combustible (sans valorisation de la chaleur produite) 1 moteur	1067 kWe	Sans (Installation connexe à l'installation de stockage de déchets non dangereux)	-	-	Présent arrêté

Légende : A : autorisation ; D : déclaration ; GF : garantie financière ; Q : quantité ; P : puissance

2.2.3. Autorisations pour les QAV

La CSP est autorisée à exploiter six Installations de collecte de déchets apportés par le public : Quai d'apport volontaire.

Site	Arrêté Concerné	Désignation	Capacité	Rubrique	Nomenclature Seuil	Régime
Ducos	Arrêté n°10124-2009/ARR/DENV du 13 mai 2009 modifié par l'arrêté n°3987-2024/ARR/DDDT du 05 août 2024	Installation de collecte de déchets apportés par le public : Déchets dangereux	Q = 17 tonnes	2710-1	Q ≥ 7 t	A
		Installation de collecte de déchets apportés par le public : Déchets non dangereux	V = 325 m ³	2710-2	S ≥ 300 m ³	AS
Dumbéa	Arrêté n°3820-2017/ARR/DENV du 9 janvier 2018	Déchetteries aménagées pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés et apportés par le public	S = 3 200 m ²	2710	S > 2 500 m ²	A
Gadji	Arrêté n°915-2005/PS du 22 juillet 2005 modifié par l'arrêté n°4287-2024/ARR/DDDT du 14 octobre 2024	Installation de collecte de déchets apportés par le public : Déchets dangereux	Q = 17 tonnes	2710-1	Q ≥ 7 t	A
		Installation de collecte de déchets apportés par le public : Déchets non dangereux	V = 200 m ³	2710-2	100 m ³ ≤ Q < 300 m ³	AS
La Coulée – Mont-Dore	Arrêté n°2990-2010/ARR/DENV du 2 décembre 2010	Déchetteries aménagées pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés et apportés par le public	S = 3 551 m ²	2710	S > 2 500 m ²	A
Magenta	Arrêté n°2556-2013/ARR/DENV du 14 Octobre 2013	Déchetteries aménagées pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés et apportés par le public	S = 4 311 m ²	2710	S > 2 500 m ²	A
Pk5	Arrêté n°2558-2013/ARR/DENV du 21 octobre 2013	Déchetteries aménagées pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés et apportés par le public	S = 3 369 m ²	2710	S > 2 500 m ²	A
Légende : Q : Quantité ; V : Volume ; S : Surface ; A : Autorisation						

2.2.4. Agréments opérateur de traitement des déchets

Dans le cadre du principe de la responsabilité élargie du producteur (REP), les opérateurs de traitement des déchets de la filière REP disposent d'un agrément accordé par la Province SUD. La CSP dispose de plusieurs agréments pour le traitement de déchets issus de la filière REP.

Site	Arrêté concerné	Filière REP	Date de fin d'agrément
ISD de Gadji	Arrêté n°3294-2020/ARR/DDDT du 16 décembre 2020	Pneumatiques usagés non réutilisables	30/05/2025
CTTV de Ducos	Arrêté n° 1765-2023/ARR/DDT du 07 octobre 2023	Déchets d'emballage	31/12/2025

2.3. Bilan des contrôles

La performance opérationnelle du process dépend d'une maîtrise poussée de la fonction maintenance et de l'anticipation des renouvellements de matériels. Pour cela, la CSP effectue un certain nombre de contrôles réglementaires et non réglementaires pour vérifier l'état des différents équipements et matériels. L'ensemble des rapports de vérifications obligatoires est présenté en annexes. Les contrôles sur les appareillages sont réalisés au fur et à mesure des dates d'anniversaire. L'ensemble du matériel est à jour.

- Un contrôle des installations électriques est réalisé annuellement sur l'ensemble des sites.
- Appareils de levage : tous les ans, les équipements de levage et engins sont contrôlés par un prestataire agréé.
- Détection et protection incendie : des contrôles des matériels de lutte incendie extincteur (RIA, BAES, poteaux incendie) ainsi que des matériels de détection incendie sont réalisés chaque année.
- Les campagnes d'entretien et de maintenance des ponts bascule sont réalisées par un organisme tiers indépendant. Ces installations font l'objet de contrôles de conformité par les services de la DIMENC tous les 2 ans. Compte tenu des évènements, le contrôle du pont bascule de La Coulée prévu sur 2024 a dû être reporté et a été réalisé début 2025.
- Le portique de radiodétection de l'ISD de Gadji fait l'objet d'un programme de maintenance assuré tous les deux ans par le constructeur. Compte tenu des évènements, le remplacement prévu sur 2024 du portique a dû être reporté et a été réalisé début 2025.

2.4. Synthèse des bilans environnementaux réalisés

Conformément à la réglementation en vigueur, la CSP attache une grande importance au suivi de l'impact de ses activités sur l'environnement et sur les biotopes voisins. Certains paramètres comme les rejets des eaux sont contrôlés en continu, d'autres contrôles sont réalisés à fréquences définies par le plan de surveillance environnemental.

L'ensemble des activités de la CSP est conforme aux seuils définis par la réglementation générale sur les activités du déchet et aux arrêtés d'exploiter.

Il existe au sein de la CSP deux types de contrôles intégrant les différentes obligations réglementaires en vigueur :

- Les contrôles internes ou auto surveillance réalisés en continu par l'intermédiaire de dispositifs analytiques. Ils sont suivis et transmis directement chaque mois aux services de la DDDT.
- Les contrôles externes réalisés par des organismes indépendants habilités et agréés par la DDDT.

2.4.1. L'ISD et le CET de Gadji

Dans le cadre des arrêtés n°915-2005/PS du 22 Juillet 2005 modifié autorisant VEOLIA PROPRETE à exploiter une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés et ses installations annexes sur le site de Gadji, commune de Païta, et n° n°237-2008/PS du 14 février 2008 portant prescriptions sur la réhabilitation et le suivi d'un centre d'enfouissement technique sur le site de Gadji, commune de Païta, la CSP doit assurer :

- Lixiviats : Surveillance trimestrielle des lixiviats dans le bassin BG1 ;
- Perméats : Surveillance des perméats de l'unité de traitement du site (PER) ;
- Eaux de ruissellement : Surveillance trimestrielle des eaux de ruissellement dans les bassins d'eaux pluviales (Bassins BG2 et BG3 depuis 2021) ;
- Eaux de surface : Surveillance annuelle des eaux de surface sur 3 sites : P1, P3 et P4 ;
- Eaux souterraines : Surveillance semestrielle des eaux souterraines dans les piézomètres PZ5, PZ6 et PZ7 ;
- Eaux de ruissellement de la déchèterie : Surveillance trimestrielle des eaux de ruissellement du parking de la déchèterie (DECH) ;
- Amiante : Surveillance annuelle de la présence d'amiante dans les bassins d'eau pluviale BG2 et BG3 ;
- Sédiments : Surveillance quinquennale des sédiments au niveau des zones potentiellement sous influence des eaux (pluviales et de lixiviat) du site ;
- Emissions atmosphérique : Surveillance mensuelle pour les émissions de la torchère et surveillance annuelle pour les émissions de l'équipement de valorisation du biogaz ;
- Lixiviats du CET : Surveillance semestrielle ;
- PZ3 : Surveillance trimestrielle dans le piézomètre PZ3.

En raison des évènements survenus depuis mai 2024, une partie des analyses n'a pu être réalisée, le site n'étant pas accessible. De plus, en raison de l'impossibilité d'exporter les échantillons sur la période mai à septembre, une partie des analyses de l'année ont dû être traitées localement.

Concernant le suivi des lixiviats, en comparaison avec les valeurs limites pour le rejet en milieu naturel sans traitement préalable, l'effluent est caractérisé par plusieurs dépassements des seuils au niveau de : DCO ; azote global ; chrome ; nickel.

Concernant la surveillance des perméats, une seule campagne d'analyses a été réalisée en octobre lors de la deuxième campagne de traitement des lixiviats. Aucun dépassement des valeurs limites n'a été observé.

Concernant la surveillance des eaux de ruissellement, en comparaison avec les valeurs limites pour le rejet en milieu naturel fixées par l'arrêté d'exploitation, aucun paramètre ne dépasse le seuil de rejet en milieu naturel.

Concernant la surveillance des eaux de surface, on note quelques dépassements des seuils de rejet, notamment sur P1 : MES ; Nickel ; Plomb ; Métaux totaux. On constate également un dépassement sur P4 de la concentration en COT.

Concernant la surveillance des eaux souterraines, aucun dépassement n'a été observé.

Concernant la surveillance des eaux de ruissellement de la déchèterie, plusieurs dépassements sont remarqués, notamment en avril : MES ; DBO₅ ; Indice phénol ; plomb ; métaux totaux.

Concernant la surveillance de l'amiante, il n'a pas été détecté d'amiante sur BG2. Aucune campagne n'a été réalisée en 2024 sur BG3, le bassin n'ayant pas été vidangé, elle sera réalisée lors de la prochaine vidange du bassin.

Concernant la surveillance des sédiments, la campagne d'échantillonnage n'ayant pu être réalisée en 2024 elle a été effectuée en janvier 2025.

Concernant la surveillance des émissions atmosphériques, les campagnes d'analyses réalisées de juillet à octobre en sortie de torchère ne montrent aucun dépassement des valeurs limites. Le moteur de valorisation du biogaz ayant été mis en service en novembre 2024 aucune analyse n'a été réalisée sur 2024.

Concernant la surveillance des lixiviats du CET, la première campagne a été réalisée en juillet 2024 et la seconde en janvier 2025. Peu de dépassements sont constatés, ils sont uniquement observés en janvier 2025 : AOX, COT, DBO₅, MES. La prise en compte des limites de rejets vers le milieu naturel ne se fait qu'à titre comparatif afin d'apprécier l'aspect qualitatif de ces effluents. En effet, les lixiviats de l'ancien CET sont pompés au besoin puis dirigés vers le bassin BG1 avant traitement régulier par l'unité mobile de traitement par osmose inverse.

Concernant la surveillance de PZ3, on note une stabilisation du pH autour de 7, une baisse du niveau d'eau depuis 2022 et de faibles variations entre les valeurs de COT avec une concentration qui peut être considérée globalement élevée et plus concentrée que les lixiviats collectés en pied de massif malgré l'augmentation observée depuis 2022.

2.4.2. Le CTTV et le CET de Ducos

Dans le cadre des arrêtés n°10124-2009/ARR/DENV/SPPR du 2009 modifié autorisant la CSP à exploiter un centre de tri, de transit et de valorisation des déchets et n°3080-2014/ARR/DENV du 05 janvier 2015 portant prescription sur la réhabilitation et le suivi post-exploitation du CET de Ducos, la CSP doit assurer :

- Lixiviats : Surveillance trimestrielle et semestrielles des lixiviats au niveau du point de rejet ;
- Eaux souterraines : Mesure semestrielle de la piézométrie et de qualité des eaux ;
- Eaux de mer : Surveillance semestrielle de la qualité des eaux de mer ;
- Eaux de surface : Surveillance trimestrielle de la qualité des eaux de surface ;
- STDLB : Surveillance trimestrielle et semestrielle en sortie de la station de traitement et bilan annuel 24h entrée/sortie.

Concernant le suivi des lixiviats, deux campagnes d'analyses complètes ont été réalisées. La totalité de campagnes trimestrielles n'a pu être réalisée en raison des difficultés d'accès sur la période de mai – septembre 2024. Aucun dépassement des valeurs limites de rejet n'a été observé.

Concernant la surveillance des eaux souterraines, des dépassements de seuil ont été constatés uniquement pour les MES, pour les deux campagnes sur P6 avec un maximum mesuré à 50,91 mg/L, par rapport au seuil de rejet de 35 mg/L.

Concernant la surveillance des eaux de mer, certains paramètres présentent des concentrations supérieures aux valeurs guides utilisées, notamment pour les paramètres :

- Salinité avec un maximum mesuré à 37,67 % par rapport au seuil de 35 % ;
- Manganèse avec un maximum mesuré à 0,03 mg/L par rapport à la valeur guide de 0,01 mg/L.

A noter que malgré ces dépassements, les concentrations restent cependant faibles dépassant de peu les seuils.

Concernant la surveillance des eaux de surface, sur le point E1 aucune campagne n'a pu être réalisé en 2024 la station étant sèche. Sur le point E2 on constate que plusieurs paramètres dépassent leur valeur limite de rejet :

- MES en décembre avec une concentration de 701,03 mg/L par rapport à la valeur limite de 100 mg/L ;
- DBO5, en octobre et décembre avec une concentration maximale de 540 mg/L par rapport à la valeur limite de 100 mg/L ;
- DCO, en octobre et décembre avec une concentration de 1 150 mg/L par rapport à la valeur limite de 300 mg/L.

Sur le point E3, une seule campagne a pu être réalisée en juillet, aucun dépassement n'a été observé.

Concernant le suivi des rejets de la station de traitement des déchets liquides biodégradables, plusieurs dépassements ont été observés notamment sur des paramètres eutrophisants et/ou symptomatiques d'une eutrophisation (phosphore, azote global, MES, DBO5) et sur des paramètres bactériologiques (entérocoques), le tout malgré un rendement épuratoire élevé. Compte tenu de l'importance et des variations de la charge polluante des déchets réceptionnés, ces dépassements sont liés aux limites d'abattement de l'unité de traitement.

Les résultats du suivi environnemental demeurent en général, conformes aux seuils réglementaires fixés dans les arrêtés d'exploitation du CTTV et du CET, les valeurs observées sont équivalentes à celles mesurées les années précédentes.

2.4.3. Les déchèteries de Magenta, Pk5 et Dumbéa

La Déchèterie de Magenta :

Dans le cadre de l'arrêté n°2556-2 013/ARR/DENV du 14 octobre 2013 fixant les prescriptions techniques applicables au quai d'apport volontaire de Magenta, la CSP doit assurer :

- Emissions sonores : Mesures acoustiques la première année puis tous les 2 ans ;
- Effluents en sortie du séparateur d'hydrocarbures : Surveillance annuelle.

Concernant le rejet du séparateur à hydrocarbures aucune campagne n'a été réalisée pour l'année 2024, le regard de sortie du débourbeur séparateur d'hydrocarbures étant sec à chaque passage.

La campagne de mesures acoustiques a été réalisée en décembre 2024. Aucun dépassement de l'émergence autorisée n'est observé. La prochaine campagne se fera courant 2026.

La déchèterie du Pk5 :

Dans le cadre de l'arrêté n°2558-2013/ARR/DENV du 21 octobre 2013 fixant les prescriptions techniques applicables au quai d'apport volontaire Pk5, la CSP doit assurer :

- Emissions sonores : Mesures acoustiques la première année puis tous les 3 ans ;
- Effluents en sortie du séparateur d'hydrocarbures : Surveillance annuelle.

Concernant le rejet du séparateur à hydrocarbures, les valeurs observées sont faibles et bien inférieures aux valeurs limites pour le rejet vers le milieu naturel. L'indice hydrocarbure ne dépasse pas la valeur limite de quantification du laboratoire.

La campagne de mesures acoustiques a été réalisé en 2022 et donc la prochaine mission se fera courant 2025.

La déchèterie de Dumbéa :

Dans le cadre de l'arrêté n°3820-2017/ARR/DENV du 9 janvier 2018 fixant les prescriptions techniques applicables au quai d'apport volontaire de Dumbéa, la CSP doit assurer :

- Emissions sonores : Mesures acoustiques la première année puis tous les 3 ans ;
- Effluents en sortie du séparateur d'hydrocarbures : Surveillance la 1ère année puis tous les 3 ans ;

- Effluent du bassin d'eau pluviale : Surveillance la 1ère année puis tous les 3 ans.

La dernière campagne de mesures a été réalisée en 2023, compte tenu de la périodicité de 3 ans les prochaines mesures seront réalisées courant 2026.

2.4.4. La déchèterie et le CET de La Coulée

Dans le cadre de n°398-2016/ARR/DENV du 3 mars 2016 portant prescriptions sur la réhabilitation et le suivi du centre d'enfouissement technique de la Coulée par la CSP et de l'arrêté n°2990-2010/ARR/DENV du 2 décembre 2010 autorisant la CSP à exploiter un quai d'apport volontaire de déchets à La Coulée, la CSP doit assurer :

- Lixiviats : Surveillance annuelle des lixiviats dans la cuve de stockage des lixiviats ;
- Eaux de mer : Surveillance semestrielle de la qualité des eaux de mer sur trois stations (MD1, MD2 et MD3) ;
- Eaux de pluie : Surveillance trimestrielle de la qualité des eaux de pluie dans le bassin d'eau pluviale ;
- Séparateur d'hydrocarbure : Surveillance trimestrielle de la qualité des eaux à la sortie du séparateur d'hydrocarbure.

Suite à la réalisation du bilan quinquennal post-exploitation du CET de Mont-Dore en novembre 2022, et sur demande de la CSP, la direction du développement durable (DDDT) a émis un avis favorable à la révision des modalités de surveillance post-exploitation du CET par le courrier n°183447-2022/2-REP/DDDT du 19 avril 2023 (arrêté en cours de modification).

En raison des évènements survenues en mai, le site de La Coulée est resté inaccessible sur la période mai-octobre 2024, l'ensemble du planning d'autosurveillance n'a donc pu être réalisé.

Concernant la surveillance des lixiviats, aucun prélèvement n'a pu être réalisé, la cuve étant vide lors de la campagne du mois de décembre.

Concernant la surveillance des eaux de mer, une campagne de prélèvements a été réalisée en décembre. Certains paramètres présentent des concentrations supérieures aux valeurs guides utilisées : salinité ; manganèse ; E. coli ; entérocoques. Les dépassements sur ces paramètres restent faibles.

Concernant la surveillance des eaux de pluie, aucun prélèvement n'a pu être réalisé, le bassin étant vide lors de la campagne du mois de décembre.

Concernant la surveillance du séparateur à hydrocarbure, aucun prélèvement n'a pas pu être réalisé, aucun écoulement n'a été observé lors du passage en décembre.

3. L'activité du service en 2024

3.1. Dispositif de gestion de crise et continuité du service

L'année 2024 a été profondément marquée par une conjoncture exceptionnelle, notamment en lien avec la crise survenue à partir du 13 mai sur l'ensemble du territoire. Ces événements ont fortement impacté l'organisation et le fonctionnement de la CSP, contraignant les équipes à adapter en permanence les dispositifs opérationnels pour garantir, dans la mesure du possible, la continuité du service public de gestion des déchets.

Afin de garantir la continuité du service durant la crise, un dispositif exceptionnel a été mis en œuvre, reposant notamment sur un pilotage opérationnel renforcé, comprenant :

- Une coordination étroite entre le SIGN, la CSP, les collectivités, la province Sud et les prestataires mobilisés.
- Des réunions quotidiennes d'une cellule « Déchets ».

3.2. Organisation des activités CSP durant la crise de mai-juin 2024

Dans ce contexte exceptionnel, la CSP a assuré, dans un cadre fortement contraint, la continuité partielle puis progressive de ses activités essentielles en matière de gestion des déchets.

Phase 1 – 13 au 26 mai : interruption des accès et sécurisation des sites

Dès le 13 mai, en raison des barrages, de l'insécurité et des violences, l'ensemble des axes routiers stratégiques a été bloqué. Le CTTV de Ducos, l'ISD de Gadji et les autres points de collecte sont devenus inaccessibles. L'exploitation a été suspendue mais les sites sont restés sous surveillance et techniquement opérationnels. Aucun transfert de déchets n'a pu être effectué durant cette période, provoquant une saturation progressive du CTTV de Ducos.

Phase 2 – 27 mai au 3 juin : réouverture partielle et gestion d'urgence

Dès le 27 mai, la CSP a réactivé progressivement certains services sur la base de créneaux horaires réduits (7h à 15h) et d'un ciblage précis des flux prioritaires. L'ISD de Gadji a rouvert avec une réception limitée aux apports des collectivités. Une zone de dépôt dédiée aux déchets de crise (barrages, ferrailles, gravats, véhicules incendiés, etc.) a été mise en place pour assurer leur stockage temporaire en dehors des alvéoles.

En parallèle, le transfert partiel des déchets depuis Ducos vers Gadji a été organisé sous escorte, en coordination avec les forces de sécurité et les autorités.

Phase 3 – 4 au 12 juin : montée en charge de l'activité

Avec l'amélioration des conditions de circulation, la CSP a pu intensifier ses activités. Le transfert des déchets depuis le CTTV de Ducos a été régularisé, les collectes communales ont repris de manière étendue, et l'ISD de Gadji a traité des volumes croissants, toujours sur la base d'horaires adaptés (7h-15h). Les dépôts de déchets issus des chantiers de nettoyage post-émeutes ont continué d'affluer sur la zone de crise de Gadji.

Phase 4 – À partir du 13 juin : intensification et stabilisation

À partir du 13 juin, les horaires d'exploitation des sites de la CSP ont été étendus de 7h à 16h, pour faire face à l'afflux de déchets. Les transferts de déchets verts broyés vers la plateforme de compostage de Karenga ont repris. La CSP a également assuré la gestion différenciée des flux, avec traçabilité renforcée, et en appui aux collectivités, a poursuivi les services de collecte porte-à-porte, le traitement des déchets apportés en QAV (ouverts au public), et la réception d'apports d'entreprises spécialisées.

Phase 5 – 15 au 18 juin : fonctionnement maîtrisé et retour progressif à la normale

Durant cette période, l'ensemble des activités CSP est resté actif. Les sites ont été maintenus ouverts 7 jours sur 7, les transferts de déchets verts et de déchets résiduels se sont poursuivis, et les opérations ont été pilotées quotidiennement avec le groupe de travail intercommunal "Déchets". Une demande de dérogation réglementaire a été introduite auprès de la DDDT pour formaliser l'accueil temporaire de certains types de déchets post-crise.

La période de mai-juin 2024 a mis à l'épreuve les capacités d'organisation et d'adaptation de la CSP. Grâce à l'engagement de ses équipes, à une coordination quotidienne avec les collectivités, le SIGN et les autorités, et à la mise en œuvre de dispositifs spécifiques, la CSP a assuré la continuité de ses missions essentielles dans des conditions exceptionnelles.

3.3. Organisation des activités CSP sur le site de La Coulée de mai-octobre 2024

Le site de La Coulée a été le plus impacté par la crise qu'a connu la Nouvelle-Calédonie. La circulation sur la RT1 au niveau de la tribu de Saint-Louis ayant été perturbée puis bloquée jusqu'au 7 octobre 2024.

La CSP en collaboration avec le SIGN a dû adapter le service sur le site de La Coulée.

Phase 1 – 13 au 20 mai : interruption du service

Le site de La Coulée est resté fermé. La sécurisation du site a été assurée par la société de gardiennage. Aucun dégât n'a été constaté sur le site.

Phase 2 – 21 mai au 23 mai : gestion de l'urgence

La collecte des ordures ménagères des sites prioritaires du sud du Mont-Dore a été réalisée par la SAEML et vidée dans les bennes du QAV de La Coulée.

Phase 3 – 23 mai au 05 octobre : réouverture partielle et gestion de l'urgence

La CSP a obtenu une dérogation de la Province sud pour stocker sur la partie sommitale de l'ancien CET les ordures ménagères collectées sur la partie sud du Mont-Dore. Les collectes des ordures ménagères durant cette période ont été assurées par la SAEML.

Le site a été réouvert aux usagers dans un premier temps de 8h à 11h du lundi au vendredi uniquement pour la réception des ordures ménagères.

Une évacuation des ordures ménagères a été réalisée via des barges du 21 juin au 05 octobre.

Phase 4 – 07 octobre au 31 décembre 2024 : reprise progressive de l'activité

La circulation a été partiellement rétablie sur la RT1 au niveau de la tribu de Saint-Louis à compter du 07 octobre. La CSP a repris progressivement un fonctionnement normal sur le site de La Coulée en adaptant ses horaires aux heures d'ouverture de la route.

La CSP a procédé à l'évacuation des déchets stockés sur le site du 07 au 14 novembre 2024. 101,46 tonnes de déchets ont pu être évacuées.

La réouverture du site aux horaires contractuels n'a pu être réalisée que début 2025 avec les modifications d'horaires d'ouverture de la RT1 puis sa réouverture complète.

3.4. Gestion des déchets valorisables de mai-octobre 2024

La circulation sur la RT1 au niveau de la tribu de Saint-Louis ayant été fortement perturbée et fermée à la circulation jusqu'au 07 octobre 2024, la gestion des déchets valorisables a été organisée de la façon suivante :

- Les collectes des bacs recyclables des villes de Dumbéa et Mont-Dore (partie nord de la commune) ainsi que la collecte des PAV des villes de Nouméa et du Mont-Dore ont été suspendues du 13 mai au 05 novembre
- Les collectes des bacs recyclables du Mont-Dore (partie sud) et PAV verre (partie sud) ont pu être assurées par la SAEML à compter du 21 juin.

3.5. Le service rendu aux usagers : indicateurs de qualité de service

La CSP est engagée dans une démarche d'amélioration permanente qui repose sur la recherche de la satisfaction des usagers et de nos clients, le respect de leurs exigences et de la réglementation en vigueur.

La CSP met en œuvre des actions permettant l'amélioration des conditions d'accueil, la qualité de service, les conditions de travail, la sécurité du personnel, des usagers, des clients et des biens ainsi que la préservation de l'environnement.

3.5.1. Fréquentation des déchèteries

En 2024, la fréquentation des déchèteries a connu des variations notables, reflétant à la fois des changements dans les habitudes des usagers et des ajustements dans les services sur la période de mai à juin. Le total des visites pour l'année s'est élevé à 241 110, enregistrant une diminution de 22% par rapport à 2023, où le total avait atteint 307 350 visites.

La déchèterie de Magenta, avec 102 144 visites, reste le site le plus fréquenté, malgré une baisse de 12% par rapport à l'année précédente. Les déchèteries de Gadji et de Dumbéa ont enregistré une baisse de plus de 20% de leur fréquentation (Gadji : 20% et Dumbéa : 29%). La déchèterie du Pk5 enregistre la plus faible baisse de fréquentation avec moins 4%.

L'activité de la déchèterie de La Coulée ayant été la plus fortement perturbée sur l'année 2024, la CSP a enregistré une baisse de la fréquentation de 68%.

Ces chiffres mettent en évidence une diminution des fréquentations sur l'ensemble des déchèteries en rapport aux difficultés de déplacement dû à la période insurrectionnelle de mai 2024.

Fréquentation sur les déchèteries

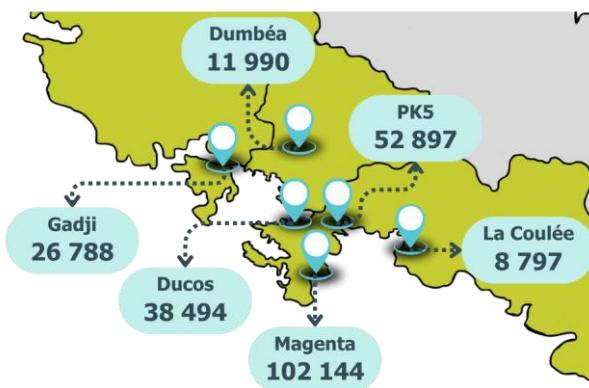


Figure 3 : Fréquentation sur les déchèteries

3.5.2. Améliorations pour la sécurité

La CSP a amélioré ses procédures afin de sensibiliser ses clients sur les risques et les mesures de sécurité à respecter sur ses sites. La CSP a également réalisé des travaux et des investissements afin d'améliorer la sécurité de ses sites.

Les actions suivantes ont été réalisées au cours de l'année :

- Mise à jour du formulaire protocole de sécurité avec des consignes spécifiques pour chaque zone de déchargement ;
- Rédaction et diffusion de consignes de sécurité spécifiques pour l'utilisation des quais de déchargement ;

ISD de Gadji :

- Modification du quai de déchargement avec la mise en place d'éléments préfabriqués ;
- Réalisation et affichage du plan de circulation ;
- Montée en compétences du personnel CSP pour la gestion du risque incendie avec la réalisation de manœuvres.



CTV de Ducos :

- Mise en place de garde-corps sur le quai de déchargement des déchets verts ;
- Installation de garde-corps le long du bâtiment administratif pour protéger les piétons de la circulation ;
- Installation de miroirs d'intersection.

3.5.3. Améliorations du service

Soucieuse de fournir un service varié de qualité à ses clients et aux usagers, la CSP a mené différentes actions d'amélioration :

- Modification des horaires du service clientèle : ouverture à partir de 7h au lieu de 8h ;
- Mise en service de la presse à balles pour le traitement du carton ;
- Mise en service d'un casier dédié aux déchets brûlés issus des sites sinistrés ;
- Mise à jour du site internet avec catégorie réservée aux professionnels et mise à disposition des formulaires.

3.5.4. Les incidents

Au cours de l'année 2024, la CSP a enregistré plusieurs incidents sur ses sites.

Plaintes usagers, voisinage, clients :

L'ISD de Gadji a enregistré 19 plaintes provenant du Rivland concernant des nuisances dues aux odeurs. En effet, l'ouverture de la nouvelle alvéole avec une surface d'exploitation plus importante a pu entraîner une augmentation des nuisances olfactives. La CSP a donc modifié l'emplacement et le fonctionnement de sa rampe anti odeur.

Indisponibilités de service :

La CSP a connu quelques perturbations de service ne provenant pas des conséquences de la crise sociale qui a touché la Nouvelle-Calédonie à compter du 13 mai 2024.

Au cours de l'année 2024, la CSP a connu des mouvements sociaux ayant entraîné un arrêt partiel de l'activité. Elle a enregistré :

- Le 12/02/2024 : un débrayage d'une partie du sur les sites de la CSP. Le service aux usagers et clients a pu être maintenu.
- Le 13/02/2024 : un débrayage d'une partie du sur les sites de la CSP. Le service aux usagers et clients a pu être maintenu.

- Le 16/09/2024 : l'entrée du site de Ducos a été bloquée par un syndicat contestant la mise en place du chômage partiel dans l'entreprise Polo Green. Le site a été indisponible pendant 1h30 avant sa réouverture.

Plusieurs incidents sur les filières REP ont engendré un arrêt des apports pour les usagers sur les QAV. Les filières concernées ont été les huiles usagées et les GEM. La CSP a procédé à des communications auprès des usagers les invitant à reporter les apports sur les QAV.

Incidents enregistrés sur les QAV :

Au cours de l'année 2024, la CSP a enregistré 50 incidents impliquant des usagers sur les quais d'apport volontaire (QAV).

Plusieurs incidents liés à des vols, dégradations et départs de feu ont également été constatés, principalement sur le QAV de Magenta.

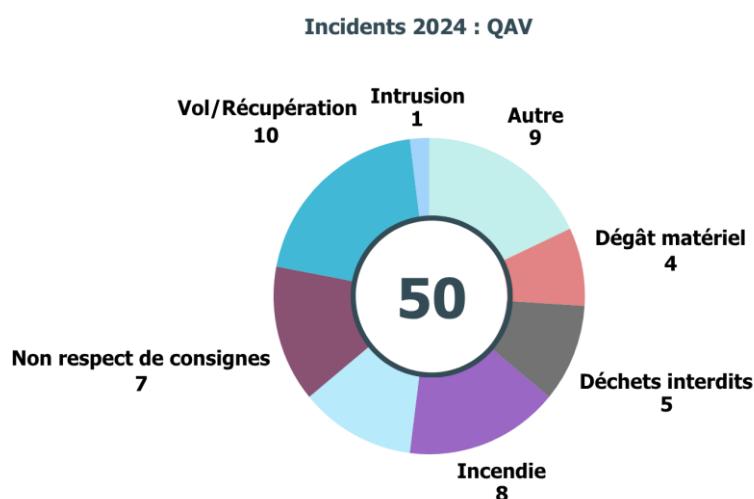


Figure 4 : Répartition des incidents recensés sur les QAV en 2024

Fiches incidents clients :

Au cours de l'année 2024, la CSP a enregistré 176 incidents sur les installations du CTTV de Ducos et de l'ISD de Gadji concernant les clients.

Les incidents enregistrés concernent principalement le non port des EPI et des apports de déchets interdits / non conformes.

Incidents 2024 : Clients

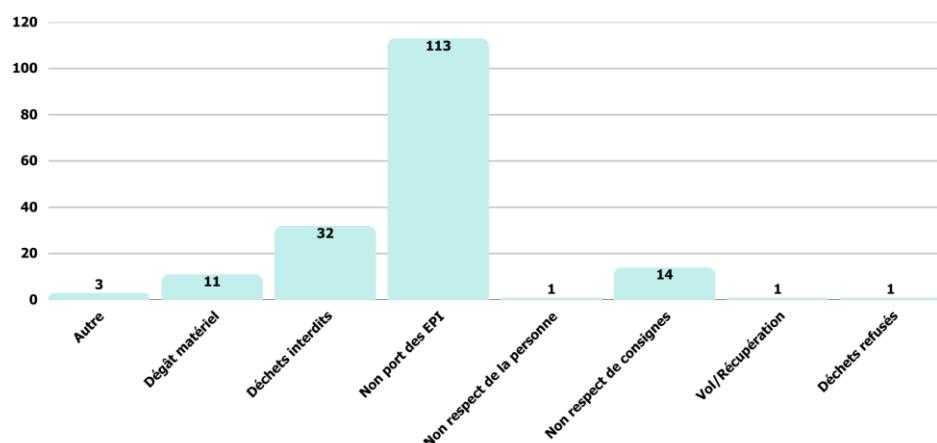


Figure 5 : Répartition des incidents recensés avec des clients en 2024

3.6. Bilan des tonnages

3.6.1. Les tonnages réceptionnés par type de déchets

	2020	2021	2022	2023	2024
Ordures ménagères	42 584	43 682	42 849	39 666	34 327
Déchets d'activité économique	35 330	37 328	41 474	36 684	30 554
Déchets verts	23 471	30 500	23 487	23 936	17 647
Encombrants	11 488	15 517	13 676	12 786	16 124
Cendres mâchefers	17 168	28 175	24 178	11 915	5 920
Déchets liquides biodégradables	10 605	9 608	9 491	8 995	7 170
Valorisables	4 025	4 430	3 895	4 012	3 346
Pneus	3 711	3 890	4 051	3 999	2 390
Boues	0	241	157	48	18
Total	153 241	178 455	168 556	146 545	117 496

Tableau 2 : Bilan des tonnages par type de déchets de 2020 à 2024

Tonnages réceptionnés par type de déchets

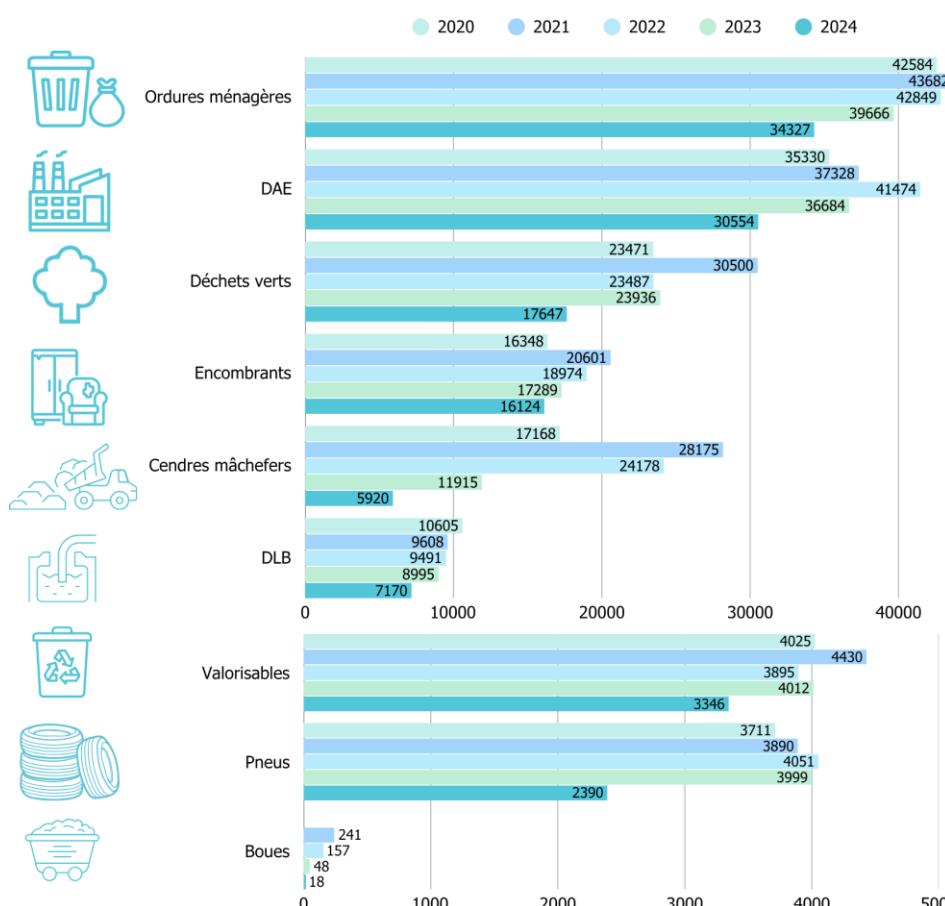


Figure 6 : Tonnages par type de déchets

3.6.2. Les tonnages réceptionnés par provenance

Communes membres du SIGN / privés

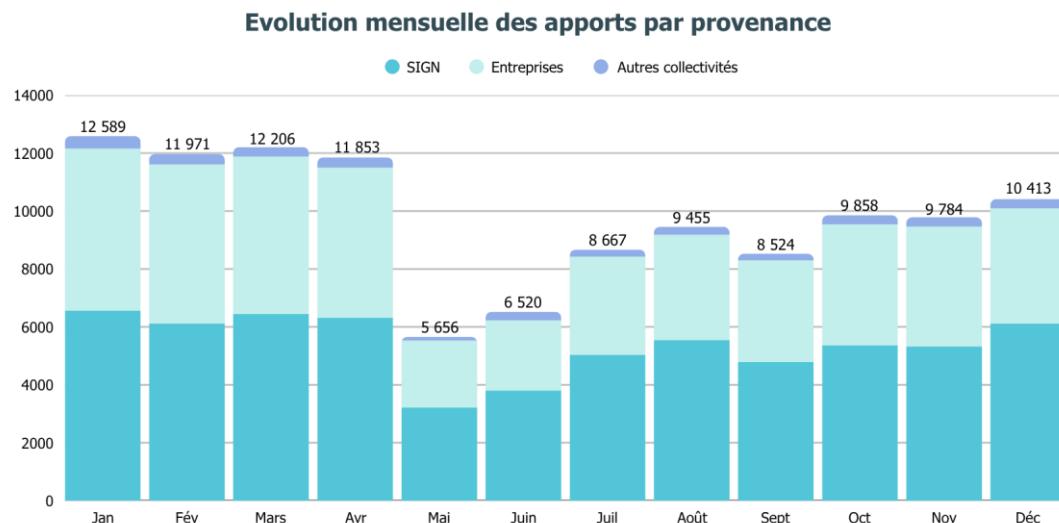


Figure 7 : Evolution mensuelle des apports par provenance

Répartition des apports par provenance

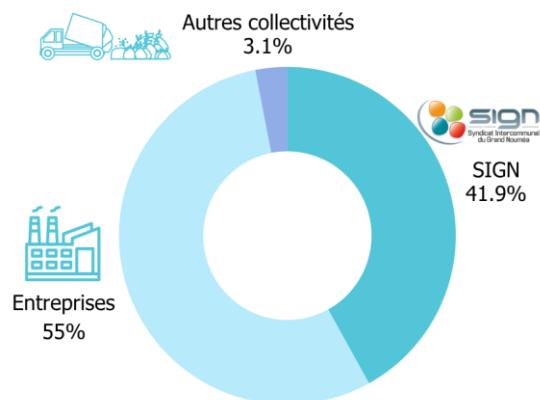


Figure 8 : Répartition des apports par provenance

Répartition par communes membres SIGN

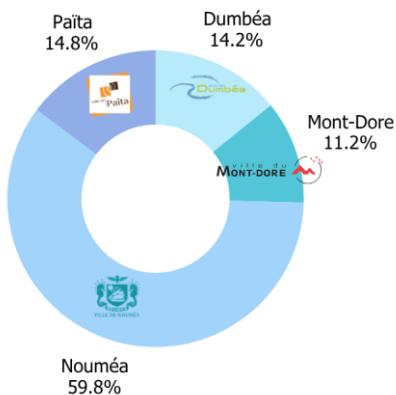


Figure 9 : Répartition des apports par communes membres du SIGN

Evolution tonnages communes membres de 2020 à 2024

Evolution des tonnages par communes membres du SIGN

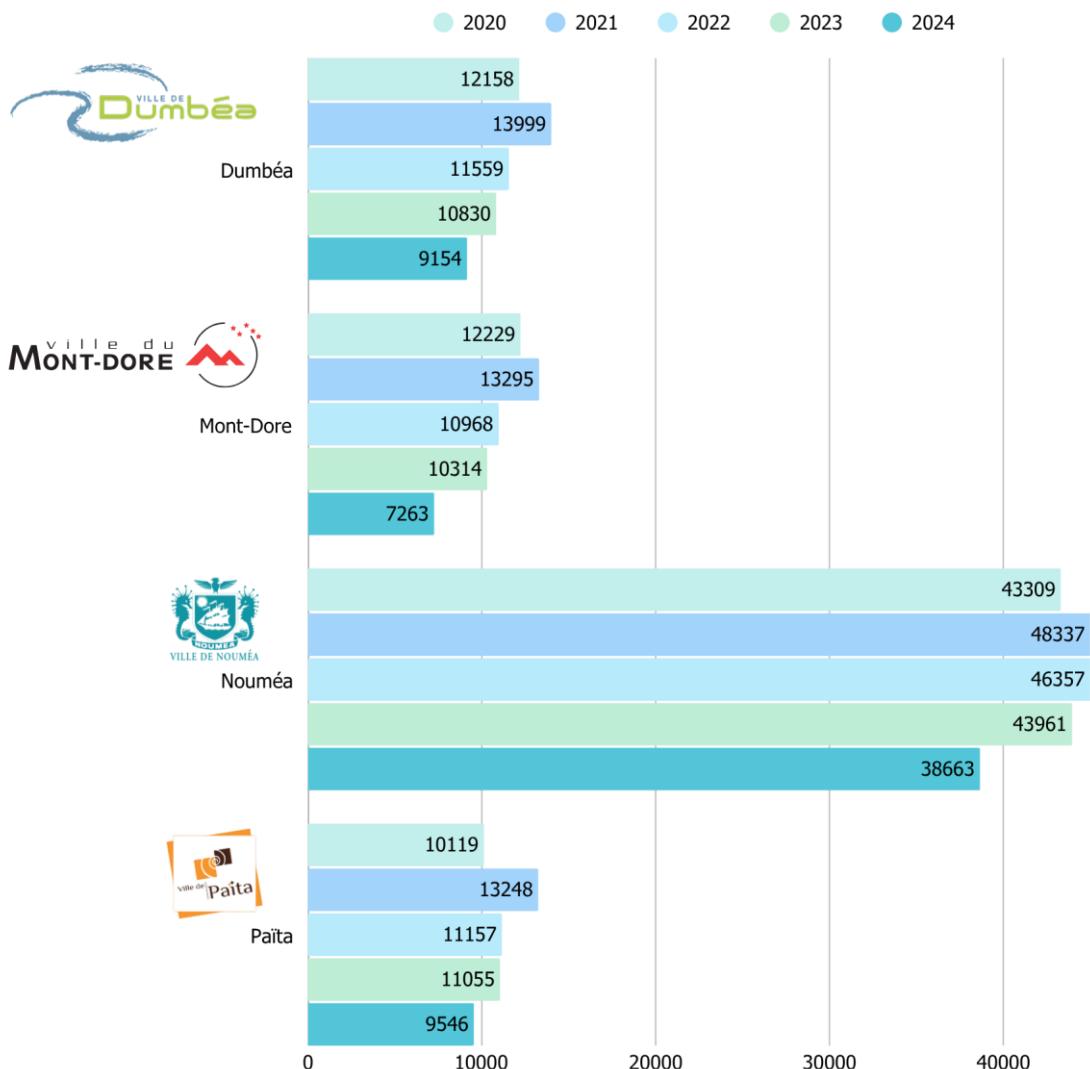


Figure 10 : Evolution des tonnages par communes membres de 2020 à 2024

3.6.3. Les tonnages réceptionnés par mode de collecte

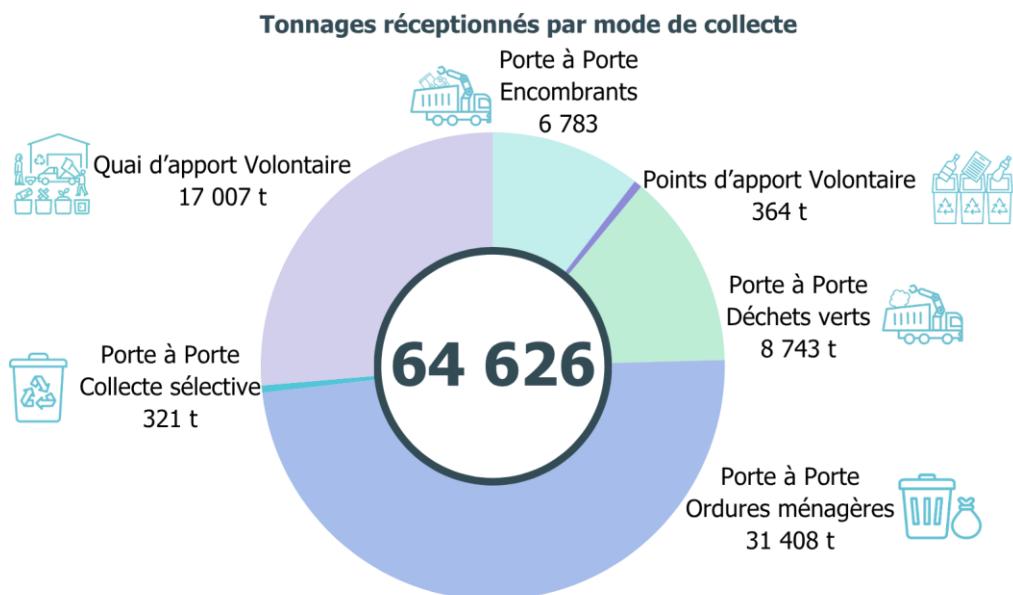


Figure 11 : Tonnages réceptionnés par mode de collecte

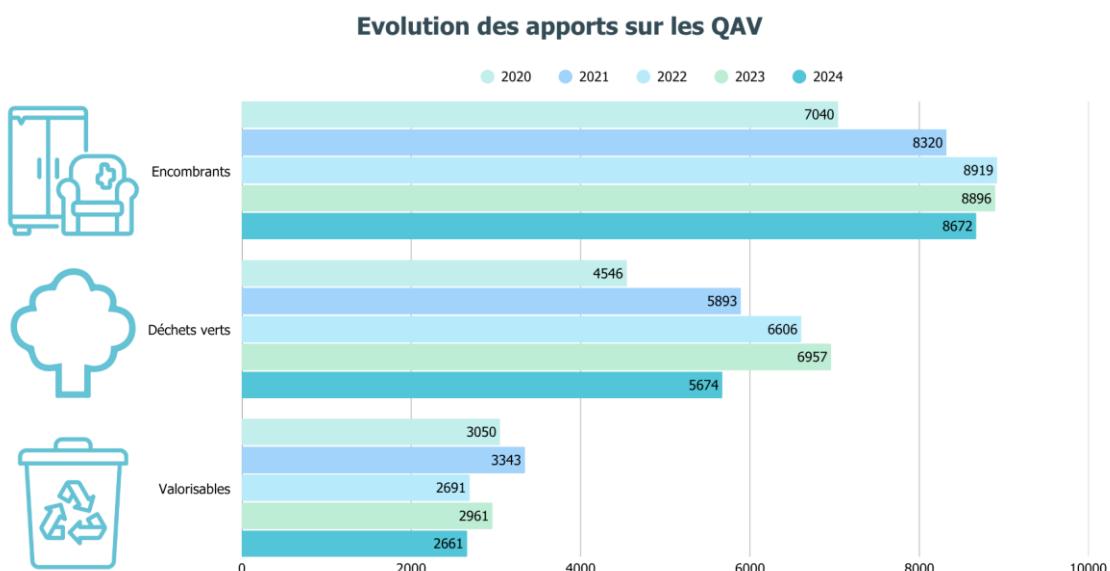


Figure 12 : Evolution des apports sur les QAV de 2020 à 2024

Evolution des tonnages réceptionnés PAV

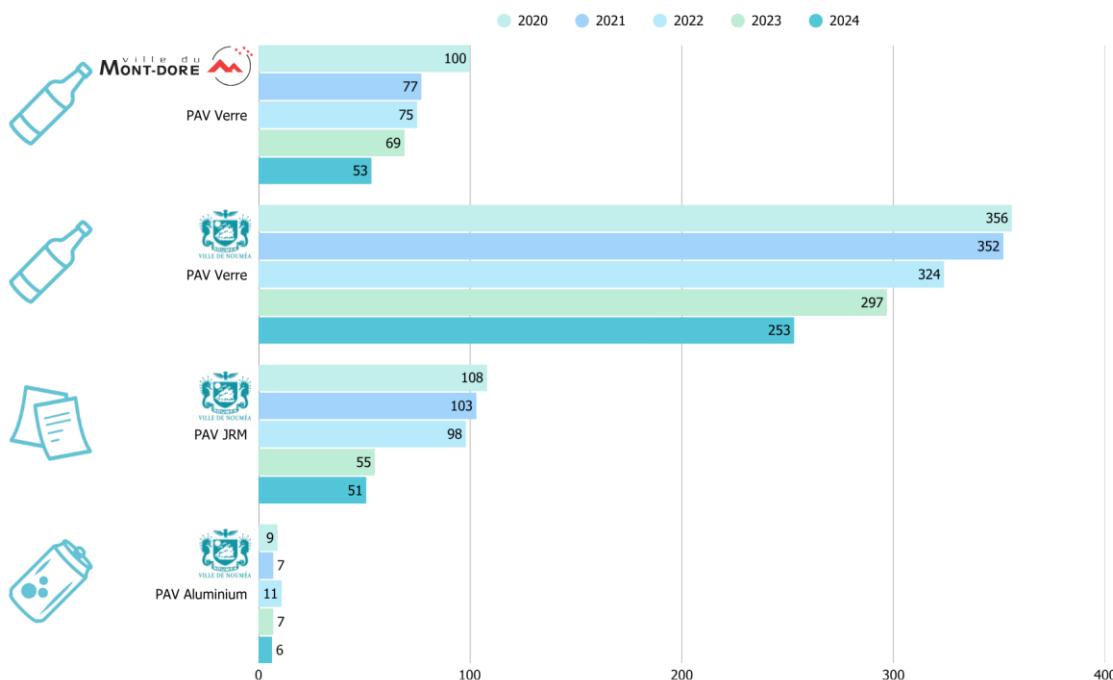


Figure 13 : Evolution tonnages réceptionnés PAV de 2020 à 2024

Evolution des tonnages réceptionnés PàP

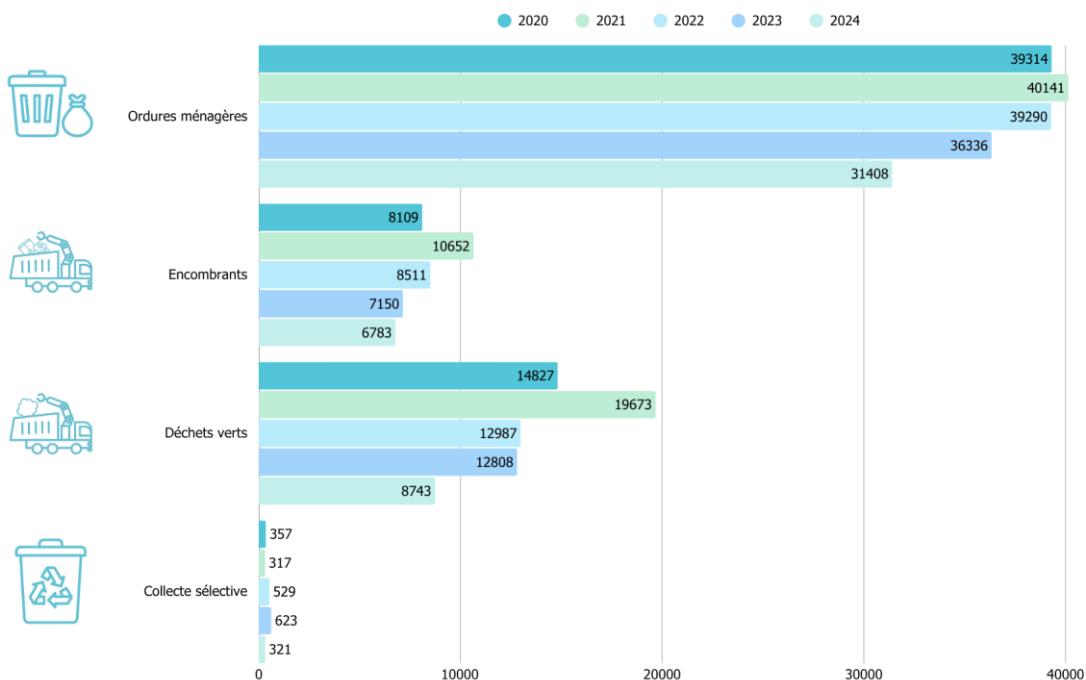


Figure 14 : Evolution tonnages réceptionnés PàP de 2020 à 2024

3.6.4. Logistique et service transport

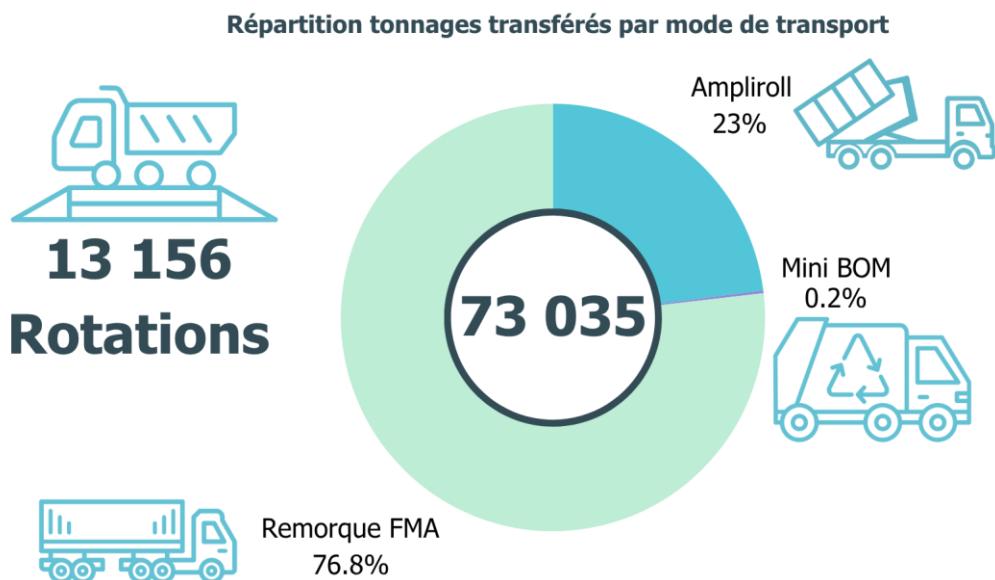


Figure 15 : Répartition tonnages transférés par mode de transport

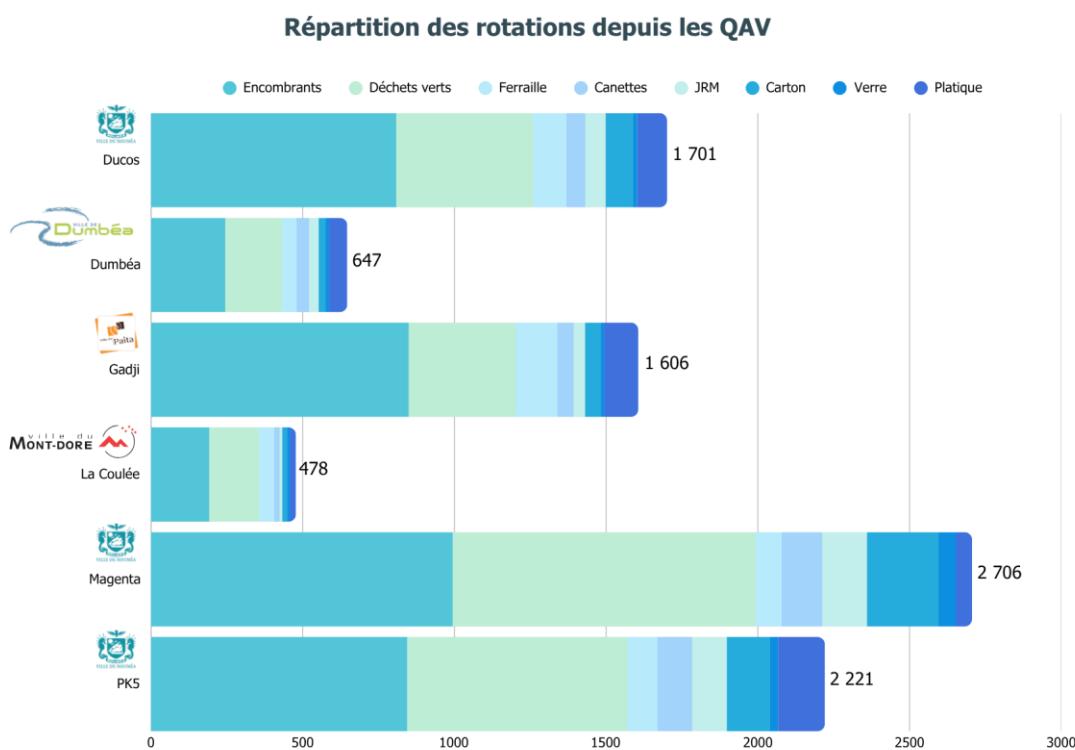


Figure 16 : Répartition des rotations par QAV

Répartition des tonnages transportés depuis les QAV

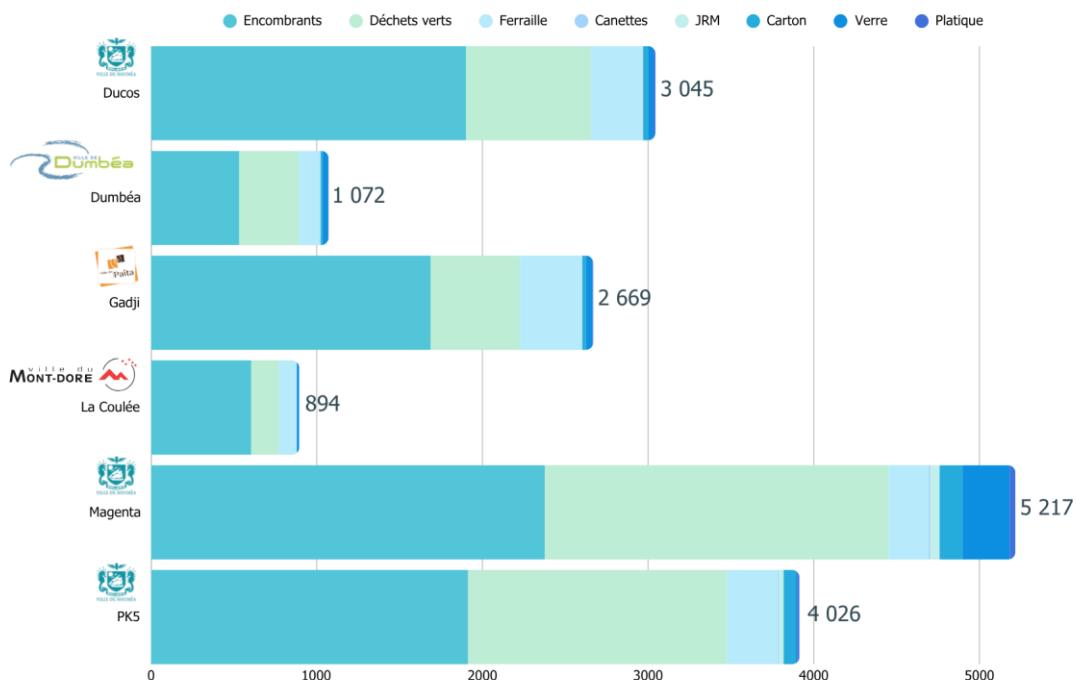


Figure 17 : Répartition des tonnages transportés par QAV

Répartition des transferts depuis le CTTV de Ducos

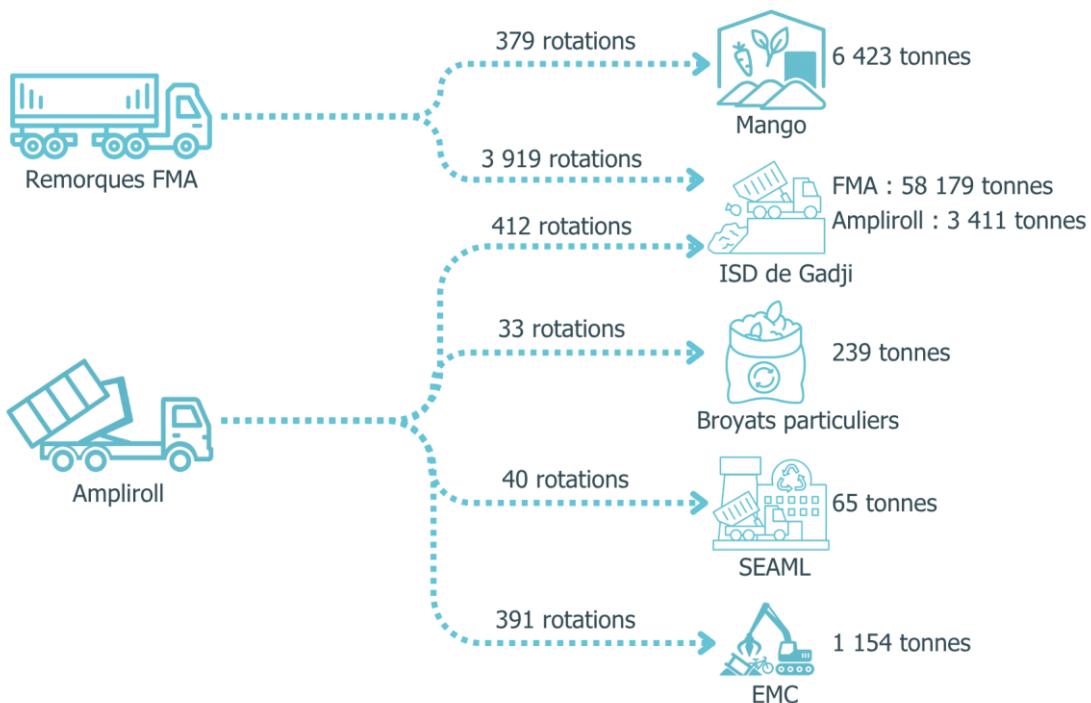


Figure 18 : Répartition des transferts depuis le CTTV de Ducos

3.6.5. Bilan Traitement

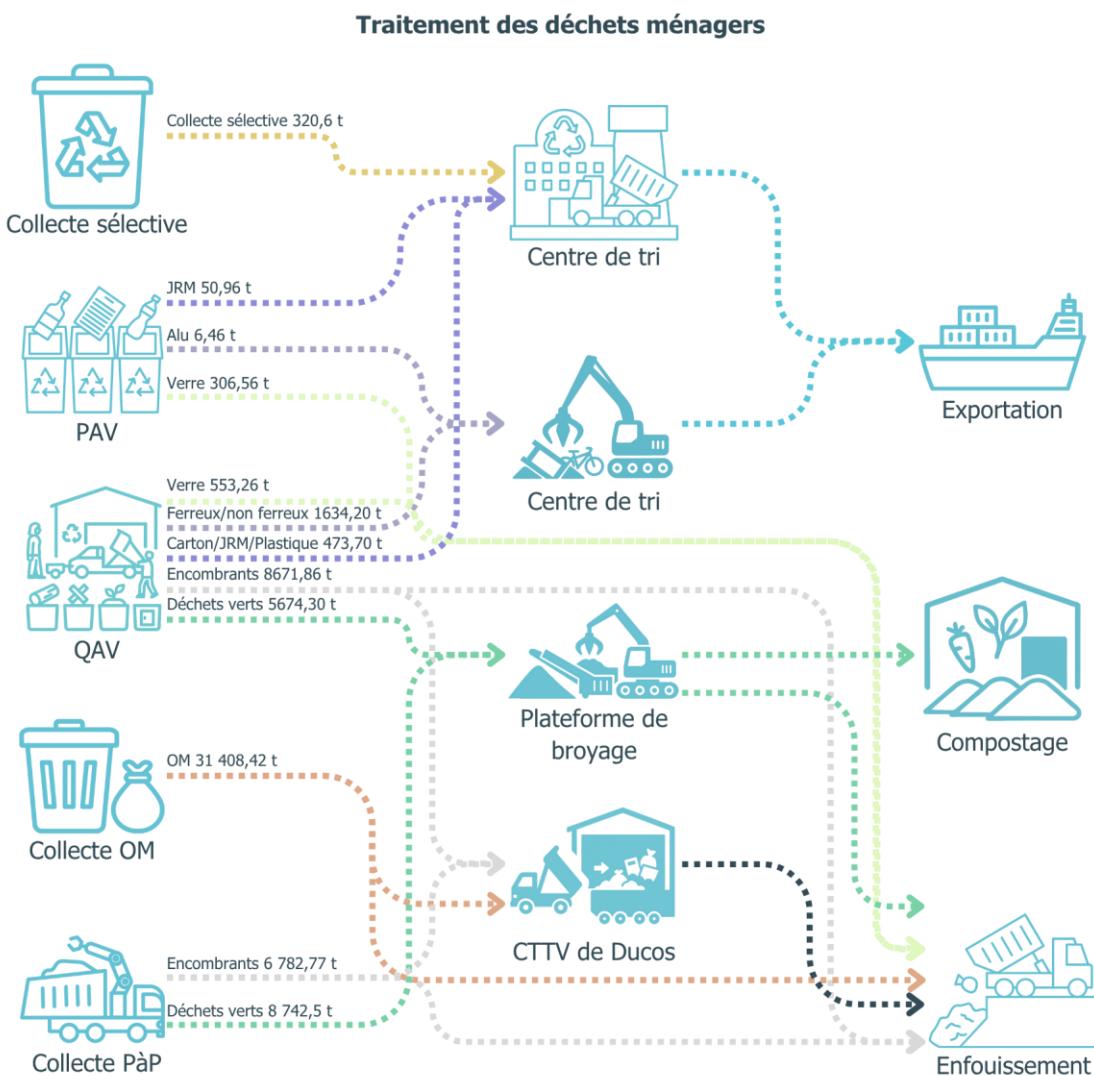


Figure 19 : Traitement des déchets ménagers

3.6.6. Les tonnages traités de 2020 à 2024

Détail des tonnages enfouis par type de déchets

	2020	2021	2022	2023	2024
Transfert CTTV Ducos	84 004	85 317	73 862	66 575	56 112
Encombrants	23 431	26 022	31 313	30 152	25 293
Déchets verts	5 058	12 272	11 000	14 796	5 712
Cendres et mâchefers	17 168	28 175	24 178	11 915	5 920
Ordures ménagères	1 845	3 240	3 510	3 310	2 878
Boues AVC	2 834	2 832	2 537	1 876	1 791
Refus pneus	-	3	195	360	0
DAES	-	-	-	-	1 870
Total	134 339	157 859	146 595	128 985	99 576

Tableau 3 : Détail des tonnages enfouis de 2020 à 2024

Tonnages enfouis de 2020 à 2024

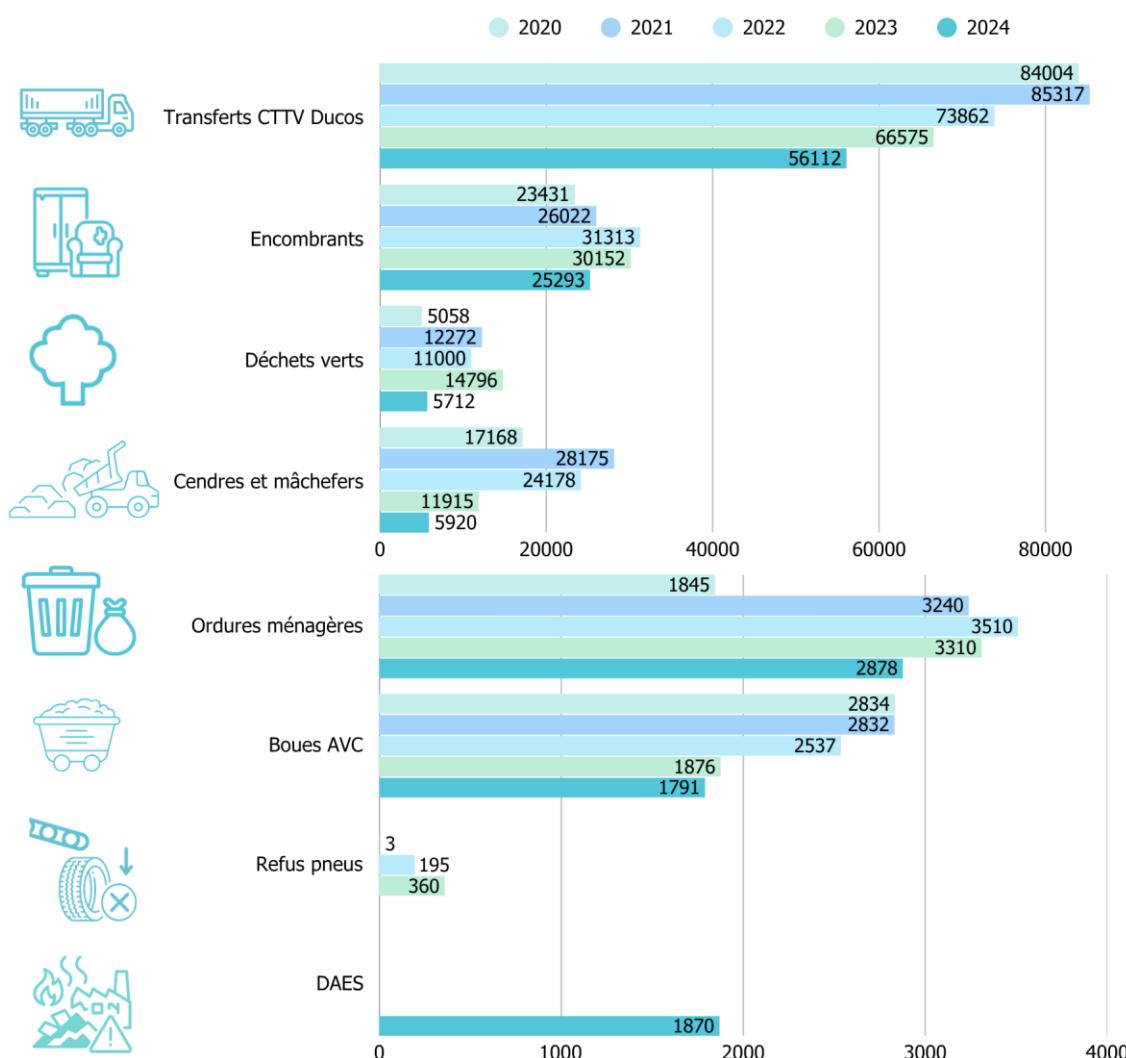


Figure 20 : Tonnages enfouis de 2020 à 2024

Détail des tonnages déchets valorisables collectés sur les QAV

Déchets valorisables collectés sur les QAV

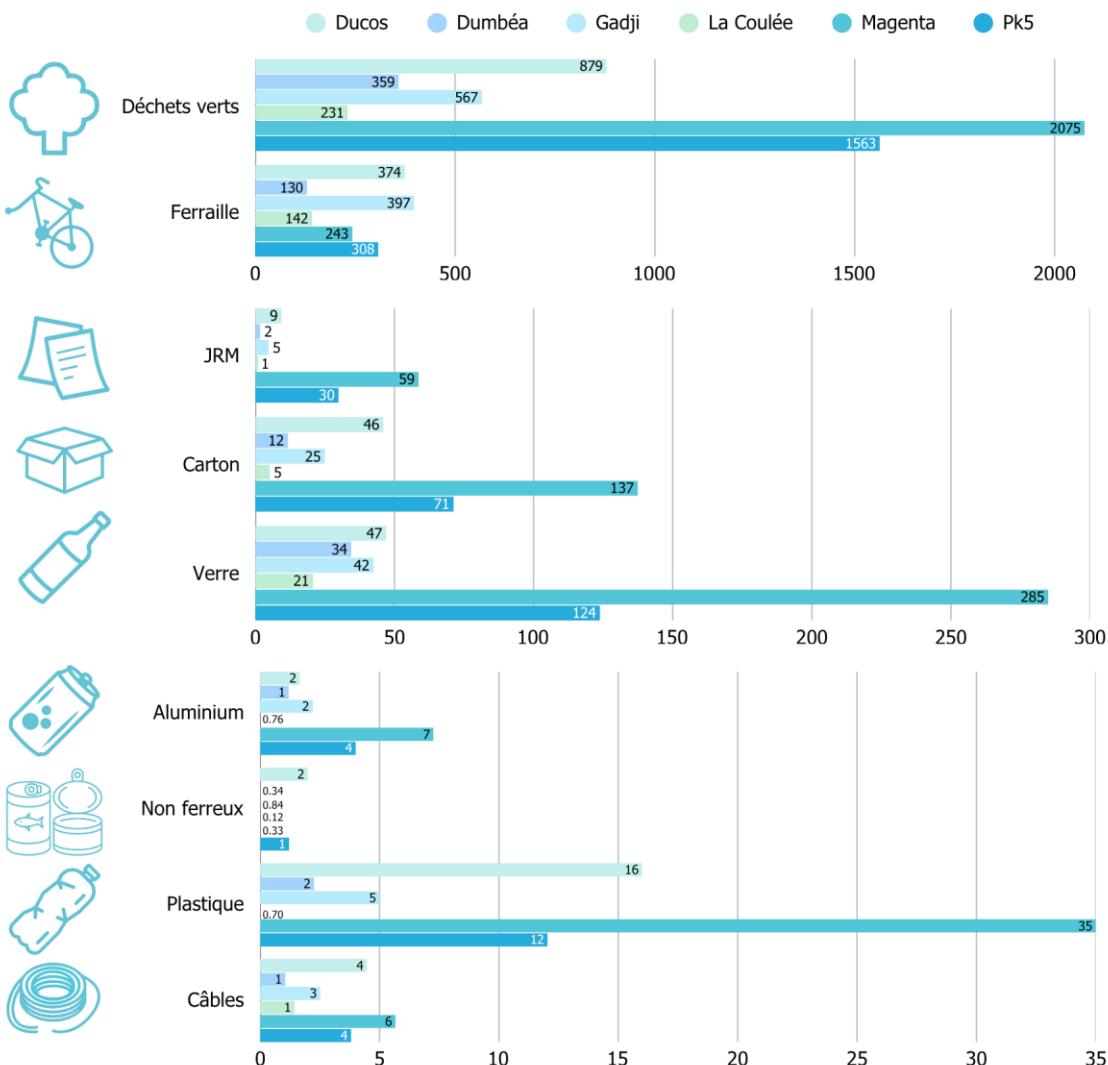


Figure 21 : Déchets valorisables collectés sur les QAV

Les filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur)

Les filières à Responsabilité Elargie du Producteur (filières REP) sont les suivantes :

- Pneumatiques usagés : pré-traitement en local et valorisation énergétique à l'export ;
- Huiles usagées et dérivés (bidons, chiffons, filtres) : traitement à l'export ;
- Batteries : valorisation matière à l'export ;
- Piles : valorisation matière à l'export ;
- DEEE (Gros électroménagers, matériels informatiques, petits appareils ménagers, lampes) : valorisation matière à l'export ;
- Aérosols : traitement à l'export.

	Ducos	Dumbéa	Gadji	La Coulée	Magenta	Pk5	Total
Batteries	53,55	7,88	21,45	7,83	14,51	16,17	121,37
Ecrans	15,88	3,91	13,81	5,26	23,99	22,24	85,09
GEM Froid	68,82	24,93	65,36	24,11	62,49	59,66	305,37
GEM Hors froid	68,70	33,14	72,68	23,42	72,12	75,44	345,50
Huiles usagées	14,50	8,21	11,95	5,78	8,14	10,23	54,80
Bidons d'huile	1,93	0,93	2,74	0,90	1,14	2,08	9,72
Chiffons souillés	0,02	0,05	0	0	0,05	0,10	0,21
Filtres à huile	0,45	0,15	0,79	0,12	0,21	0,73	2,44
Informatique	10,92	1,99	6,90	1,79	16,91	10,56	49,07
Lampes	0,37	0,30	0,51	0,22	0,68	0,45	2,53
Piles et accumulateurs	0,96	0,35	0,90	0,23	3,09	1,64	7,16
Petit électroménager	14,65	4,41	11,77	4,19	29,90	17,94	82,86
Téléphonie	0,25	0,08	0,07	0	0,21	0,08	0,68
Aérosols	0,07	0,05	0,14	0	0,17	0,13	0,56
Total	247,05	86,37	209,07	73,84	233,59	217,43	1067,35

Tableau 4 : Répartition des apports des filières REP sur les déchèteries

Déchets issus des filières REP collectés sur les QAV

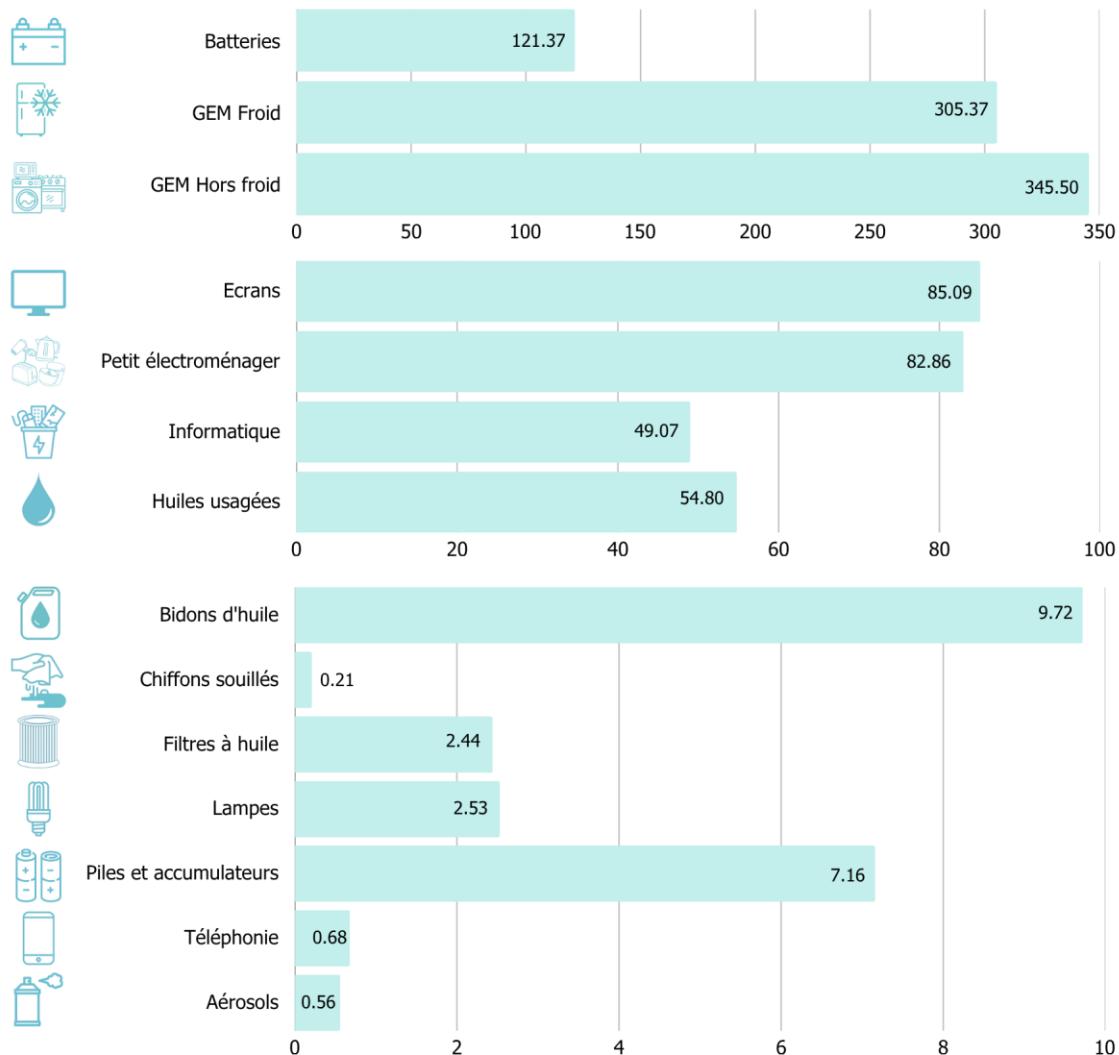


Figure 22 : Déchets issus des filières REP collectés sur les QAV

3.7. Les actions de communication

La communication est un levier essentiel et incontournable pour assurer une gestion des déchets efficace. En étroite concertation avec le SIGN, la CSP mène des actions de communication afin de favoriser les comportements vertueux, modifier les habitudes des habitants et changer leur vision de la gestion des déchets.

Tout au long de l'année, des visites de sites sont organisées. Cette action permet aux visiteurs de visualiser concrètement le fonctionnement des installations et de découvrir le devenir de leurs déchets afin de mieux comprendre l'importance et l'intérêt de leur geste de tri au quotidien.

Ces visites s'adressent aussi bien aux établissements scolaires, aux élus et agents des collectivités membres qu'au grand public. Chaque visite, d'une durée moyenne de deux heures, s'organise autour d'animations en salle et d'une visite sur le terrain au cœur des exploitations.



Date	Nom de l'établissement / Collectivité	Sites
10 octobre 2024	Commune du Mont-Dore	CTTV de Ducos et ISD de Gadji
31 octobre 2024	Cellule de coordination des déchets	ISD de Gadji
13 novembre 2024	Lycée du Mont-Dore	ISD de Gadji

Tableau 5 : Liste des visites sur les sites de la CSP

3.8. Bilan des consommations

3.8.1. Eau

La figure, ci-dessous, présente le suivi des consommations d'eau sur les 5 dernières années. La consommation totale d'eau s'élève à 7 242 m³ pour l'année 2024.

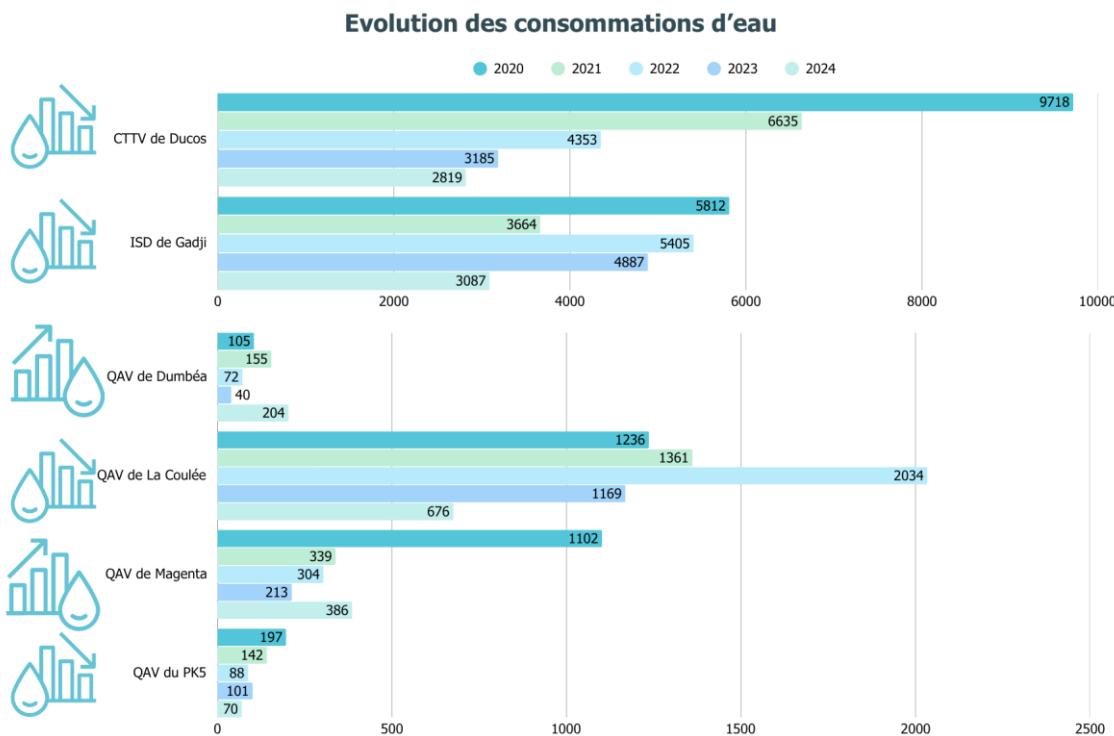


Figure 23 : Evolution des consommations d'eau de 2020 à 2024

3.8.2. Electricité

La figure, ci-dessous, présente le suivi des consommations d'électricité sur les 5 dernières années. La consommation totale d'électricité s'élève à 269 812 kWh pour l'année 2024.

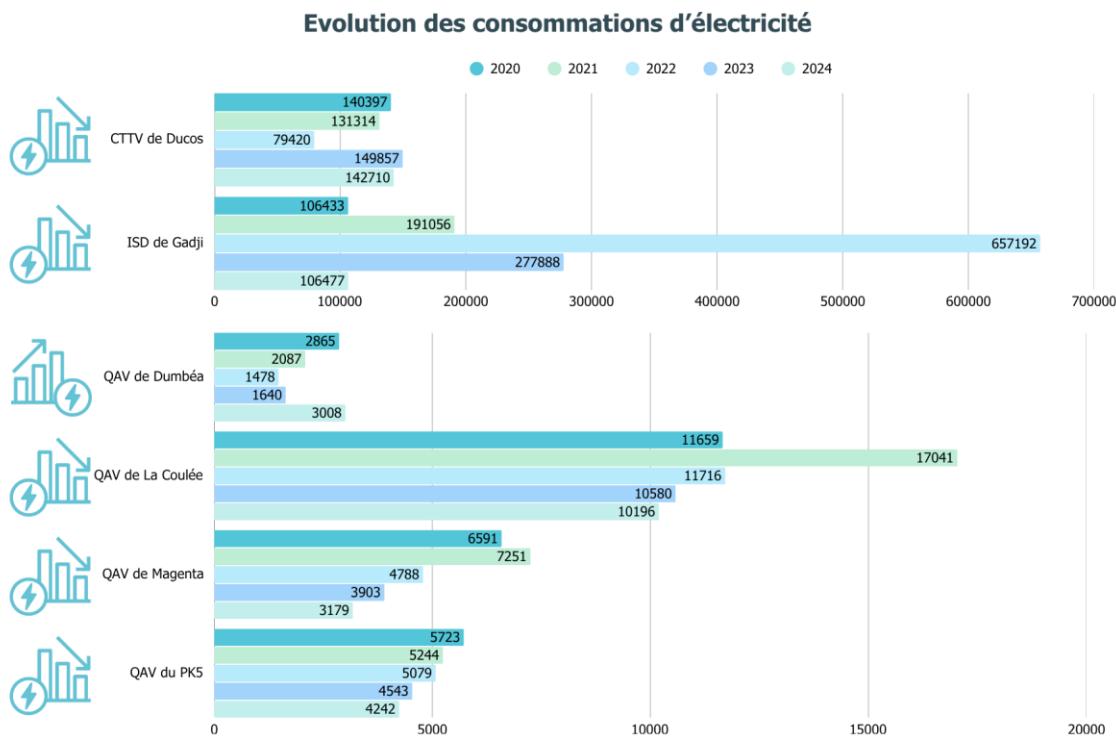


Figure 24 : Evolution des consommations d'électricité de 2020 à 2024

3.9. Bilan de la production d'énergie électrique

Production photovoltaïque

En 2024, les centrales photovoltaïques du CTTV de Ducos et de l'ISD de Gadji ont fourni une contribution significative à la production d'énergie renouvelable.

Pour la centrale photovoltaïque située sur le bâtiment administratif du CTTV de Ducos, la production totale a atteint 37 324 kWh, avec une moyenne mensuelle de 3 110 kWh. Cette production a permis de couvrir une part substantielle de la consommation d'énergie du bâtiment. L'excédent de production, soit 5 410 kWh, a été exporté.

Concernant la centrale photovoltaïque du bâtiment de transfert du CTTV de Ducos, la production totale s'est élevée à 264 293 kWh pour l'année, avec une moyenne mensuelle de 22 024 kWh.

Pour la centrale photovoltaïque de l'ISD de Gadji, la production annuelle a totalisé 20 733 kWh, avec une moyenne mensuelle de production qui a été cohérente tout au long de l'année.

Ces chiffres illustrent les performances et les contributions des installations photovoltaïques à la réduction de la dépendance énergétique externe et à la promotion d'une source d'énergie durable. L'énergie produite par les centrales photovoltaïques représente 48,9 % de l'énergie achetée.

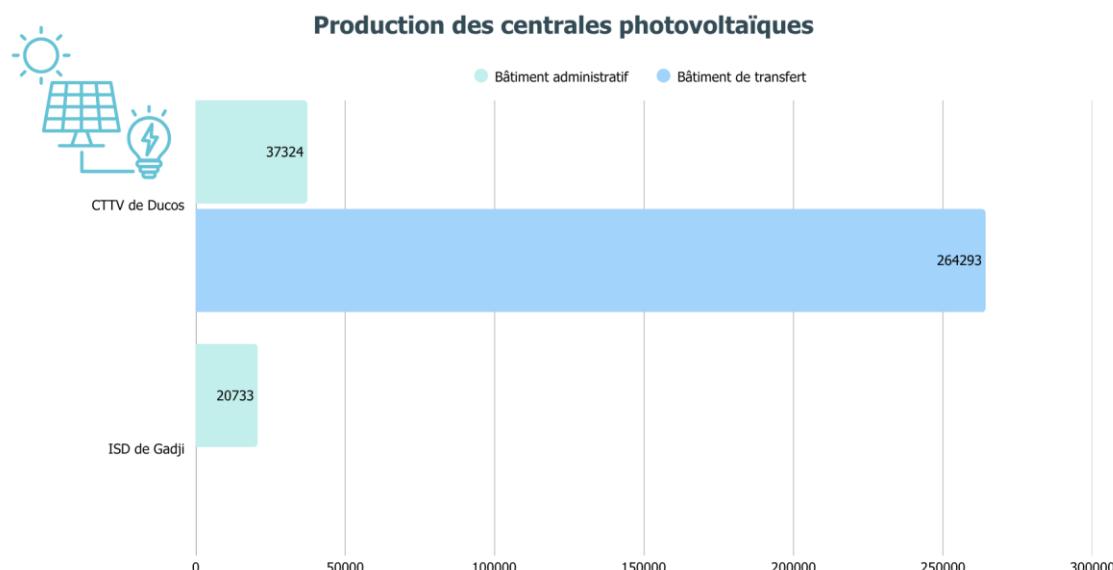


Figure 25 : Production des centrales photovoltaïques sur le CTTV de Ducos et l'ISD de Gadji

3.10. Les incidents significatifs

Au cours de l'année 2024, la CSP a enregistré 11 incidents significatifs. L'ensemble de ces incidents est considéré comme techniquement sous contrôle à ce jour. Les rapports d'incident sont présentés en annexe.

Référence rapport incident	Objet	Traitement
G-01-2024 (12 février 2024)	Départ de feu dans une benne de déchets encombrants sur la déchèterie.	Intervention rapide pour extinction, isolement de la benne et surveillance pendant 3 jours avant vidange.
D-01-2024 (22 mai 2024)	Suite à une tentative de vol, un véhicule de service a été incendié sur le parking du bâtiment d'exploitation.	Renforcement de la surveillance du site la nuit, regroupement des véhicules sur une même zone plus éloignée de la clôture.
QAV-01-2024 (23 mai 2024)	Suite à plusieurs intrusions sur le site, des dégradations ont été commises ainsi que l'incendie du matériel présent sur la déchèterie.	Procéder dans la mesure du possible au vidage des bennes avant la fermeture et mettre à l'abri le matériel.
G-02-2024 (31 juillet 2024)	Départ de feu dans l'alvéole en exploitation E2.	Une intervention rapide et l'absence de vent ont permis une extinction rapide.
G-03-2024 (02 août 2024)	Départ de feu dans l'alvéole en exploitation E2.	Une intervention rapide et l'absence de vent ont permis une extinction rapide.
QAV-02-2024 (19 août 2024)	Suite à une intrusion sur site, un départ de feu est signalé après fermeture de la déchèterie dans 2 bennes de déchets encombrants.	Intervention rapide des services de secours pour extinction. Réparation de la clôture du site et mise en place de fil barbelé sur le haut de la clôture.
QAV-03-2024 (5 septembre 2024)	Suite à une intrusion sur site, constat d'un départ de feu durant la nuit dans une benne de déchets encombrants.	Réparation de la clôture du site et mise en place de fil barbelé sur le haut de la clôture.
D-02-2024 (07 septembre 2024)	Départ de feu de brousse au niveau de la servitude côté mer de l'ancien CET.	Intervention rapide des équipes CSP et des services de secours pour extinction.
QAV-04-2024 (19 septembre 2024)	Suite à une intrusion sur site, un départ de feu est signalé après fermeture de la déchèterie dans 2 bennes (cartons et encombrants) ainsi que 2 bacs 660 litres.	Intervention rapide des services de secours pour extinction. Réparation de la clôture du site et mise en place de fil barbelé sur le haut de la clôture. Fermeture temporaire de la déchèterie et évacuation au maximum du matériel.
QAV-05-2024 (24 septembre 2024)	Suite à une intrusion sur site, un départ de feu est signalé après fermeture de la déchèterie sur des bacs destinés à la collecte des DEEE ainsi qu'une partie du gros électroménager.	Intervention rapide des services de secours pour extinction. Réparation de la clôture du site et mise en place de fil barbelé sur le haut de la clôture. Fermeture temporaire de la déchèterie.
D-03-2024 (15 novembre 2024)	Départ de feu de brousse au niveau de la servitude côté mer de l'ancien CET.	Intervention rapide des équipes CSP et des services de secours pour extinction.

3.11. Les perspectives

3.11.1. Evolution du service rendu aux usagers

Le service rendu aux usagers devrait connaître une transformation significative grâce à une série de travaux visant à optimiser le fonctionnement et améliorer la sécurité des sites. Cette démarche inclut les travaux suivants :

ISD de Gadji :

- Travaux de réfection des enrobés sur la voie périphérique et réalisation d'aménagement pour la gestion des eaux.

CTTV de Ducos :

- Travaux de réhabilitation des enrobés sur les accès à la STDLB (Station de Traitement des Déchets Liquides Biodégradables).
- Plateforme de broyage des déchets verts réalisation d'un revêtement en enrobé en haut et bas de quai, création d'un mur de soutènement et d'ouvrages de gestion des eaux.

Déchèterie :

- Réfection complète de la signalétique de sécurité et des panneaux d'information clients. Ces améliorations contribueront à une meilleure orientation des usagers et à une sécurité accrue sur les sites.
- Renouvellement du parc de bennes des déchèteries grâce aux commandes effectuées en 2024. Les bennes seront en service début 2025 permettra d'augmenter la capacité de traitement et d'améliorer l'efficacité des opérations et de remplacer les bennes incendiées lors des événements de mai 2024.
- Rénovation du local de la déchèterie de Magenta suite aux dégradations lors des événements de mai 2024
- Travaux supplémentaires incluent le remplacement des défenses de quai d'apport volontaire, visant à protéger ces équipements et à optimiser leur gestion.

Ces initiatives témoignent d'un engagement fort pour améliorer les infrastructures et la qualité des services offerts aux usagers, tout en assurant une gestion des déchets plus efficace et conforme aux normes environnementales et de sécurité.

Règlement intérieur déchèteries

Aujourd'hui, les déchèteries jouent un rôle central dans la gestion des déchets ménagers et assimilés. Les déchèteries sont en effet conçues comme des dispositifs indispensables pour la collecte, le traitement et la valorisation des déchets spécifiques qui ne peuvent faire l'objet d'une collecte ordinaire en raison de leur nature, de leur poids, leur quantité et/ou leur taille.

Face à l'augmentation constante des tonnages collectés, la mise en place de nouvelles filières de valorisation des déchets et l'évolution de la réglementation liée aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), les enjeux portent dorénavant sur la rénovation du parc de déchèteries, l'optimisation de la gestion organisationnelle, la formation des agents, l'amélioration des conditions d'accueil et de sécurité et la maîtrise des coûts.

L'usager étant au cœur du dispositif, la définition des conditions d'application et de délimitation du périmètre du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés en déchèterie est primordial et à la charge de l'autorité organisatrice du service, le SIGN.

Dans ce cadre, la CSP a entrepris, avec le SIGN, un travail de refonte du règlement intérieur des déchèteries afin de redéfinir et d'améliorer les conditions d'acceptation des déchets, les consignes et les obligations à suivre pour les usagers de chaque déchèterie. L'objectif principal de ce règlement intérieur est de définir et de délimiter le service public de collecte en déchèterie, ainsi que d'améliorer l'information apportée aux usagers qui est également l'une des principales composantes.

Le nouveau règlement intérieur entrera en vigueur dès l'approbation par le conseil syndical.

3.11.2. Evolution des filières de valorisation

Valorisation des déchets verts

L'arrêté modificatif n° 1911-2023/ARR/DDDT du 19 juin 2023, applicable à l'ISD de Gadji, marque une évolution notable du cadre réglementaire encadrant la gestion des déchets, en particulier pour les déchets verts. L'interdiction de leur enfouissement à partir du mois de novembre 2025, alors qu'aucune filière de valorisation pleinement opérationnelle ne permet aujourd'hui d'absorber l'ensemble du gisement, met en évidence les limites actuelles du dispositif. Si des alternatives existent, telles que le co-compostage opéré par la SAS MANGO ENVIRONNEMENT, la capacité annuelle autorisée (6 000 tonnes) reste très inférieure aux volumes produits par les collectivités (environ 17 000 tonnes). Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires pour les collectivités, cette situation rend indispensable une révision du contrat de concession, tant sur les volumes à traiter que sur les mécanismes de financement. La mise en œuvre d'un moratoire apparaît ainsi incontournable pour permettre une transition réaliste et progressive, tout en maintenant l'équilibre économique du modèle de gestion des déchets.

Mise en service de la presse à balles

L'arrêté modifié du Centre de Tri, de Transit et de Valorisation de Ducos n°10124-2009 du 13 mai 2009 prévoit, dans son article 1.1, que « les déchets admis au niveau du centre de Tri et de Transit, outre les ordures ménagères et les déchets industriels banals et commerciaux, sont le verre, le bois, les ferrailles et métaux, les papiers et les cartons. Ces déchets appartiennent à la sous-catégorie E1 et peuvent faire l'objet de traitement afin d'en extraire une part valorisable ».

Dans ce cadre, la CSP a obtenu les autorisations et les agréments nécessaires à la remise en exploitation de la presse à balle. Ce projet vise à structurer une unité de tri et de conditionnement des déchets recyclables (cartons, papiers, plastiques, ferrailles), en vue de développer la valorisation matière et de réduire les coûts de traitement.

L'installation a été mise en service au cours du premier trimestre 2024. Cette mise en exploitation a permis de conditionner et d'exporter un premier lot de cartons pour valorisation matière dès décembre 2024, représentant un tonnage de 107 tonnes. Cette étape marque une avancée concrète dans le développement des filières de valorisation sur le territoire et a permis de suppléer le centre de tri de la SAEML Mont-Dore, resté inaccessible pendant une partie importante de l'année.

Valorisation du biogaz

La valorisation du biogaz produit par l'installation de Stockage de Déchets de Gadji marque une avancée significative dans la gestion durable des déchets au Grand Nouméa. En vertu du Protocole d'entente signé le 13 septembre 2018 entre la CSP et les associés de Gadji Energie, à savoir Wineo et Enercal Energies Nouvelles, un projet ambitieux a vu le jour pour transformer le biogaz en une ressource énergétique précieuse. Enercal Energies Nouvelles a reçu l'autorisation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour exploiter une centrale de valorisation du biogaz d'une puissance de 1 MWe sur le site de l'ISD de Gadji.

Pour financer et réaliser ce projet, Enercal Energies Nouvelles et Wineo ont constitué la société Gadji Energie. En parallèle, le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) a accordé à la CSP une autorisation temporaire d'occupation du domaine public. Cette autorisation permettra à Gadji Energie d'installer et d'exploiter les équipements nécessaires sur les terrains de l'ISD de Gadji pour toute la durée de l'exploitation.

Les travaux de construction de la centrale ont débuté au premier semestre 2024 et se sont terminés en octobre 2024. L'inauguration de la centrale de traitement a eu lieu le 5 décembre 2024. La mise en service commerciale a été déclarée au 1^{er} décembre 2024.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de valorisation énergétique, contribuant ainsi à une réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la production d'énergie renouvelable locale. La mise en service de cette centrale représente un pas décisif vers une gestion plus durable des déchets, renforçant l'engagement de la région en faveur des énergies renouvelables et du développement durable.

Valorisation du Verre

Le projet de valorisation du verre s'est concrétisé en 2024, il vise à développer la valorisation des déchets d'emballages en verre. Ce projet porte sur la construction et l'exploitation d'une installation dédiée au broyage du verre sur le CTTV de Ducos. Les matériaux broyés seront réutilisés dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics. Les travaux de construction ont débuté fin 2024 et la mise en service de l'installation est prévue pour le second semestre 2025. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les déchets d'emballages en verre. À ce titre, une convention tripartite doit être signée entre le SIGN, l'éco-organisme Trecodec et la CSP, afin d'encadrer les modalités de mise en œuvre et d'exploitation de cette nouvelle activité de broyage dans le cadre de la filière REP. Parallèlement, une demande d'autorisation ICPE a été déposée, ainsi qu'un dossier d'agrément auprès de la DDDT.

Ce projet contribuera à répondre aux difficultés rencontrées par la filière actuelle, notamment l'incapacité de l'opérateur Recy'verre à traiter les flux collectés, et au retard accumulé dans le déploiement des solutions prévues par le plan de gestion 2023-2025 de Trecodec. En attendant la mise en service de cette nouvelle installation, des solutions temporaires de stockage et de traitement des déchets de verre déployées en lien avec les partenaires institutionnels.

3.11.3. Evolution réglementaire de l'ISD de Gadji

Extension de la plateforme de broyage des PUNR

L'activité a bénéficié de l'arrêté modificatif n°1241-2024/ARR/DDDT du 27 mars 2024, pris à l'issue d'une enquête publique, autorisant une augmentation de la capacité de traitement. Cet arrêté permet de pérenniser l'activité de broyage des pneumatiques et leur valorisation, en apportant une réponse conforme à l'évolution du gisement observée ces dernières années.

Conformément à la demande d'augmentation de la capacité de traitement, la CSP a créé une extension de la plateforme avec la création d'une zone dédiée au stockage des pneus Génie Civil. De plus, un système de détection incendie a été installé. Des caméras thermiques sont disposées pour détecter les éventuels départs de feu sur l'ensemble des zones de stockage. Ces équipements sont désormais opérationnels.

ISD de Gadji – Arrêté modificatif

L'arrêté n° 1911-2023/ARR/DDDT du 19 juin 2023, modifiant l'arrêté n° 915-2005/PS du 22 juillet 2005, introduit de nouvelles prescriptions techniques pour l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Gadji. Ces évolutions portent sur l'actualisation de la liste des déchets admissibles et le renforcement des exigences d'exploitation, notamment la valorisation des déchets verts, la gestion des boues issues du traitement des lixiviats, la réalisation des couvertures définitives et le suivi environnemental, incluant un volet radioprotection. L'application de ces nouvelles obligations représente des difficultés majeures dans le contexte exceptionnel que traverse la Nouvelle-Calédonie depuis mai 2024.

La CSP a engagé des efforts importants pour répondre aux exigences réglementaires, en renforçant notamment le suivi environnemental, la gestion des lixiviats et la valorisation du biogaz. Cependant, la dégradation du contexte territorial a entraîné des retards, des surcoûts imprévus et des obstacles techniques majeurs, ne permettant pas de répondre à l'ensemble des obligations dans les délais fixés.

S'agissant des exigences liées à la radioprotection, leur application est rendue particulièrement difficile par l'absence de prestataires locaux agréés et la complexité de former rapidement du personnel interne habilité. À ce jour, la CSP ne dispose ni des équipements nécessaires ni des moyens humains qualifiés pour assurer la gestion conforme des déchets à radioactivité naturelle renforcée ou détectés de manière fortuite. Des solutions sont activement recherchées en lien avec les autorités compétentes, mais nécessitent un délai de mise en œuvre.

Enfin, en matière de gestion des boues issues du traitement des lixiviats, la CSP a mis en place des dispositifs techniques performants, notamment un bassin de stockage et un système de recirculation, conformes aux exigences de l'arrêté modificatif. Toutefois, les études prévues pour évaluer la dangerosité des boues et définir des solutions d'élimination adaptées n'ont pas pu être menées dans les délais initialement prévus, du fait des perturbations exceptionnelles survenues depuis 2024. Ces travaux seront réalisés dès que les conditions opérationnelles seront réunies.

Face à l'ensemble de ces contraintes, la CSP sollicite la possibilité de mettre en œuvre ces nouvelles prescriptions de manière progressive et adaptée, afin de garantir la continuité du service public tout en assurant la montée en conformité dans des conditions techniquement et économiquement viables.

Stockage des déchets contenant de l'amiante

Dans le cadre de l'adaptation continue de ses installations aux besoins du territoire et aux exigences réglementaires, la Calédonienne de Services Publics (CSP) prévoit la création opérationnelle d'un casier dédié au stockage de déchets contenant de l'amiante (hors amiante libre, dont le stockage reste interdit). Cette initiative s'inscrit dans la volonté de répondre à la croissance des volumes issus des opérations de déconstruction et de réhabilitation de sites sinistrés.

L'arrêté d'exploiter actuellement en vigueur pour l'ISD de Gadji autorise déjà le stockage de ces déchets dans un casier spécifiquement dédié. La mise en œuvre de cette activité se fera dans le prolongement de l'exploitation du casier DAES, destiné aux déchets d'activités économiques spéciaux (notamment les déchets issus des déconstructions et des sites sinistrés).

Un dossier de porter à connaissance sera déposé en ce sens. Cette démarche est conduite en partenariat avec les opérateurs spécialisés dans le traitement des déchets et les travaux de désamiantage, ainsi qu'avec les services de la province Sud. Elle intègre les recommandations de la DDDT, notamment la nécessité de maintenir une séparation claire entre les déchets contenant de l'amiante et les déchets brûlés.

À travers ce projet, la CSP renforce son engagement pour une gestion rigoureuse et durable des déchets sensibles, en apportant une réponse concrète, conforme et maîtrisée aux enjeux sanitaires et environnementaux du territoire.

4. Compte rendu financier

4.1. Compte de résultat 2023/2024

Le tableau suivant synthétise les comptes annuels de 2024 et référence les comptes 2023.

Compte de résultat - concession de traitement des déchets de l'agglomération du Grand Nouméa (kXFP)	2 023	2 024
Traitement des déchets ménagers des usagers du syndicat (REOM)	548 008	491 804
traitement autres valorisables	2 234	2 128
Traitement des déchets végétaux des usagers du syndicat (REOM)	106 249	105 436
Gestion des QAV Magenta / PK6 / Dumbéa (Gestion + rotations)	189 230	182 234
Valorisables	133 361	104 269
GAR FI	0	
Traitements des déchets ménagers et assimilés des professionnels	811 672	649 069
Traitements cendres*	240 727	120 296
Traitements des déchets végétaux des professionnels*	44 342	33 188
Traitements des déchets liquides biodégradables des professionnels	90 393	74 301
Traitements Déchets Economiques Spéciaux	0	72 068
Chiffre d'affaire	2 166 214	1 834 791
Achats / Consommable	-89 428	-73 615
Sous Traitance	-279 784	-185 497
Frais d'entretien du matériel	-378 873	-155 258
Assurance, Location, Crédit-bail	-52 658	-59 902
Honoraires	-50 521	-31 637
Frais de personnel	-296 734	-202 961
Pertes s/Créance Client SIGN	-244 848	-85 291
Pertes s/Créance Client	-2 402	-1 011
prov Réhab/post exploit	-51 212	-42 275
Provisions (impayés redevance) 10% REOM 2018	-95 721	-86 963
Provision Client + sign	-90 808	-96 706
Autres Prov	0	
Amortissements	-360 154	-290 830
Reprise de Prov	397 639	201 323
Frais Généraux	-438 684	-425 004
Marge Opérationnelle	132 028	299 165
Résultat exceptionnel	-986	13 551
EBIT	131 042	312 716
Résultat Fi	-356 719	-475 754
Résultat cournt	-225 677	-163 038
Impot Sur les Bénéfices		
Résultat net	-225 677	-163 038

Tableau 1. Tableau 6 : Compte annuel de résultats 2024

4.2. Méthode et éléments de calcul économique

Les charges directes sont affectées aux centres de profit qui les supportent et les charges indirectes, issues des centres de coûts (frais généraux, résultat exceptionnel, résultat financier), sont réparties au prorata du produit net d'exploitation de chaque centre de profit.

4.3. Etat du programme d'investissement

L'état du programme d'investissement 2024 est repris dans le paragraphe 3. Patrimoine du service concédé.

4.4. Inventaire des biens de retour

L'inventaire des biens de retour conformément à l'article 19 du contrat de concession se trouve en annexe.

4.5. Comptes prévisionnels d'exploitation

Compte de résultat - concession de traitement des déchets de l'agglomération du Grand Nouméa (kXFP)	2 022	2 023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Traitement des déchets ménagers des usagers du syndicat (REOM)	574 842	548 008	491 804	496 722	501 689	506 706	511 773	516 891
traitement autres valorisables	2 178	2 234	2 128	2 149	2 171	2 192	2 214	2 236
Traitement des déchets végétaux des usagers du syndicat (REOM)	81 721	106 249	105 436	106 490	107 555	108 631	109 717	110 814
Gestion des QAV Magenta / PK6 / Dumbéa (Gestion + rotations)	169 797	189 230	182 234	184 056	185 896	187 755	189 633	191 529
Valorisables	117 650	133 361	104 269	105 311	106 365	107 428	108 502	109 588
GAR FI	0	0	0	0	0	0	0	0
Traitement des déchets ménagers et assimilés des professionnels	782 902	811 672	649 069	655 560	662 115	668 736	675 424	682 178
Traitement cendres*	453 084	240 727	120 296	121 498	122 713	123 941	125 180	126 432
Traitement des déchets végétaux des professionnels*	65 583	44 342	33 188	33 520	33 855	34 194	34 536	34 881
Traitement des déchets liquides biodégradables des professionnels	88 439	90 393	74 301	75 044	75 794	76 552	77 318	78 091
Vente de compost et sous produits	0	0	72 068		0	0	0	0
Chiffre d'affaire	2 336 196	2 166 214	1 834 791	1 780 351	1 798 154	1 816 136	1 834 297	1 852 640
Achats / Consommable	-80 037	-89 428	-73 615	-74 351	-75 094	-75 845	-76 604	-77 370
Sous Traitance	-307 279	-279 784	-185 497	-187 352	-189 226	-191 118	-193 029	-194 960
Frais d'entretien du matériel	-300 733	-378 873	-155 258	-156 811	-158 379	-159 963	-161 563	-163 178
Assurance, Location, Crédit-bail	-52 050	-52 658	-59 902	-60 501	-61 106	-61 717	-62 334	-62 957
Honoraires	-39 617	-50 521	-31 637	-31 953	-32 273	-32 596	-32 922	-33 251
Frais de personnel	-270 423	-296 734	-202 961	-204 991	-207 041	-209 111	-211 202	-213 314
Pertes s/Créance Client SIGN	0	-244 848	-85 291	-86 143	-87 005	-87 875	-88 754	-89 641
Pertes s/Créance Client	-1 835	-2 402	-1 011	-1 021	-1 031	-1 041	-1 052	-1 062
prov Réhab/post exploit	-56 592	-51 212	-42 275	-42 698	-43 125	-43 556	-43 991	-44 431
Provisions (impayés redevance) 10% REOM 2018	-93 089	-95 721	-86 963	-87 833	-88 711	-89 598	-90 494	-91 399
Provision Client + sign	-69 040	-90 808	-96 706	-97 673	-98 650	-99 636	-100 632	-101 639
Autres Prov	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements	-335 364	-360 154	-290 830	-293 738	-296 676	-299 642	-302 639	-305 665
Reprise de Prov	104 805	397 639	201 323	203 336	205 370	207 423	209 498	211 592
Frais Généraux	-458 261	-438 685	-425 004	-429 254	-433 547	-437 882	-442 261	-446 683
Marge Opérationnelle	376 681	132 027	299 165	229 368	231 662	233 979	236 319	238 682
Résultat exceptionnel	-2 490	-986	13 551	13 687	13 823	13 962	14 101	14 242
EBIT	374 191	131 041	312 716	243 055	245 486	247 940	250 420	252 924
Résultat Fi	-358 276	-356 719	-475 754	-480 512	-485 317	-490 170	-495 072	-500 022
Résultat cournt	15 915	-225 677	-163 038	-237 457	-239 831	-242 229	-244 652	-247 098
Impot Sur les Bénéfices	-4 774							
Résultat net	11 140	-225 677	-163 038	-237 457	-239 831	-242 229	-244 652	-247 098

Tableau 7 : Compte de résultat prévisionnel 2025 - 2029

Engagement à incidence financière

La CSP a souscrit une garantie financière à hauteur 406 433 000 XFP à compter du 1^{er} janvier 2023 et ce jusqu'au 31 décembre 2024. Le cautionnement bancaire est présenté en annexe 12.

L'objet de cette garantie est la prise en charge, en cas de défaillance avérée de la CSP, des dépenses liées à :

- La surveillance du site
- Les interventions en cas d'accident ou de pollution
- La remise en état du site après exploitation
- La surveillance et le maintien en sécurité de l'installation en cas d'évènement exceptionnel susceptible d'affecter l'environnement.

5. Table des figures

Figure 1 : Répartition des effectifs par service	5
Figure 2 : Organigramme	6
Figure 3 : Fréquentation sur les déchèteries	25
Figure 4 : Répartition des incidents recensés sur les QAV en 2024.....	27
<i>Figure 5 : Répartition des incidents recensés avec des clients en 2024.</i>	27
<i>Figure 6 : Tonnages par type de déchets</i>	28
Figure 7 : Evolution mensuelle des apports par provenance	29
Figure 8 : Répartition des apports par provenance	29
Figure 9 : Répartition des apports par communes membres du SIGN.....	29
Figure 10 : Evolution des tonnages par communes membres de 2020 à 2024.....	30
Figure 11 : Tonnages réceptionnés par mode de collecte.....	31
<i>Figure 12 : Evolution des apports sur les QAV de 2020 à 2024.....</i>	31
<i>Figure 13 : Evolution tonnages réceptionnés PAV de 2020 à 2024.....</i>	32
Figure 14 : Evolution tonnages réceptionnés PàP de 2020 à 2024	32
<i>Figure 15 : Répartition tonnages transférés par mode de transport</i>	33
Figure 16 : Répartition des rotations par QAV	33
Figure 17 : Répartition des tonnages transportés par QAV	34
Figure 18 : Répartition des transferts depuis le CTTV de Ducos.....	34
Figure 19 : Traitement des déchets ménagers	35
Figure 20 : Tonnages enfouis de 2020 à 2024	36
Figure 21 : Déchets valorisables collectés sur les QAV	37
Figure 22 : Déchets issus des filières REP collectés sur les QAV	39
Figure 23 : Evolution des consommations d'eau de 2020 à 2024	41
Figure 24 : Evolution des consommations d'électricité de 2020 à 2024.....	42
Figure 25 : Production des centrales photovoltaïques sur le CTTV de Ducos et l'ISD de Gadji.....	43

6. Table des tableaux

Tableau 1 : Effectif global CSP	5
Tableau 2 : Bilan des tonnages par type de déchets de 2020 à 2024	28
<i>Tableau 3 : Détail des tonnages enfouis de 2020 à 2024</i>	36
Tableau 4 : Répartition des apports des filières REP sur les déchèteries	38
Tableau 5 : Liste des visites sur les sites de la CSP	40
Tableau 1. Tableau 6 : Compte annuel de résultats 2024	49
Tableau 7 : Compte de résultat prévisionnel 2025 - 2029	51

7. Liste des annexes

1. Rapport annuel d'activité de l'Installation de stockage de déchets non dangereux de Gadji 2024
2. Rapport de suivi de la qualité de l'eau du Centre d'enfouissement technique de Gadji et de l'Installation de Stockage de Déchets Non dangereux de Gadji
3. Rapport de suivi de la qualité de l'eau du Centre d'enfouissement technique de Ducos et du Centre de Tri, de Transit et de Valorisation de Ducos
4. Rapport de suivi de la qualité de l'eau du Centre d'enfouissement technique de La Coulée et de la déchèterie de La Coulée
5. Rapport annuel de suivi au titre des ICPE de la déchèterie de Magenta
6. Rapport annuel de suivi au titre des ICPE de la déchèterie du Pk5
7. Relevé de conclusion de RPI
8. Compte-rendu des visites d'inspection ICPE
9. Contrôles réglementaires : ponts bascules, incendie, électrique
10. Rapports d'incident
11. Inventaire des biens de retour
12. Cautionnement bancaire
13. Assurances

